

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(64^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mardi 12 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5805).

JEUNESSE ET SPORTS (suite)

Réponses de Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, aux questions de : MM. Francisque Perrut, Charles Ehmann, Henri Bayard, Jean Laurain, Thierry Mandon, Guy Drut, Eric Raoult, Jean-Paul Fuchs, Edouard Landrain, Willy Dimeglio, Mme Martine David, M. Claude Bourdin, Mme Hélène Mignon, MM. Guy Bêche, Michel Fromet, Bertrand Gallet, Alain Calmat, Dominique Gambier.

Etat B

Titres III et IV (p. 5815)

Etat C

Titres V et VI (p. 5815)

Mme le ministre.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports » des états B et C.

Suspension et reprise de la séance (p. 5815)

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. René Drouin, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5823).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

JEUNESSE ET SPORTS (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse et des sports.

Nous en arrivons aux questions.

Nous allons commencer par le groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Francisque Perrut.

M. Francisque Perrut. Madame le ministre de la jeunesse et des sports, ma question portera sur le fonds national pour le développement du sport et tiendra compte des explications que vous avez données tout à l'heure en répondant aux rapporteurs et que j'ai écoutées avec attention.

Vous avez reconnu vous-même que les recettes à attendre des jeux de hasard et notamment du Loto sont de plus en plus incertaines. Il ne paraît donc pas raisonnable de faire dépendre l'aide au fonctionnement des activités sportives de notre pays d'une source de revenus aussi aléatoire.

Il est bon de rappeler que le F.N.D.S. avait été créé au départ, ainsi que vous l'avez rappelé, à la demande du milieu sportif, dans le but bien précis non pas de se substituer aux fonds publics prévus au budget de votre ministère, mais bien d'apporter un complément de ressources aux clubs et associations qui animent la vie sportive dans nos villes et nos villages et qui permettent à notre jeunesse de pratiquer des activités physiques répondant à ses besoins et à ses goûts. Or il semble, madame le ministre, que le F.N.D.S. ne réserve plus aujourd'hui qu'une part limitée à cet objectif initial après la ponction faite par l'Etat sur les fonds privés pour les équipements et les grands travaux.

Est-il normal que l'Etat se décharge d'une partie de ces investissements qui devraient être pris en compte par le budget national, au même titre que les équipements culturels dont on connaît le poids énorme dans ce même budget ?

J'aimerais connaître, madame le ministre, le pourcentage exact des recettes du F.N.D.S. réellement affectées au but d'origine, c'est-à-dire à l'aide aux clubs et associations, ainsi que le montant de la part qui est détournée au profit des grands travaux. En effet, pour répondre à votre remarque de ce matin, si l'intégralité des fonds privés provenant du Loto était consacrée aux clubs et si l'Etat assurait lui-même directement les dépenses pour grands travaux, il ne serait plus nécessaire de prendre des mesures de compensation, mesures que vous avez présentées comme un cadeau fait au milieu sportif, alors qu'il ne s'agit en réalité pour l'Etat que de rendre parcimonieusement d'une main ce qu'il a pris de l'autre.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports. Je répondrai précisément à votre question, monsieur le député.

Les dépenses du F.N.D.S. comportent trois grands blocs.

La part nationale, qui est consacrée aux fédérations sportives dans le cadre de conventions d'objectif, s'est élevée en 1991 à 298 millions de francs.

La part régionale, qui est ventilée dans les régions et attribuée par les commissions régionales du F.N.D.S., au sein desquelles siègent des représentants de l'Etat et du mouvement sportif, a atteint cette année 254 millions de francs. Sur cette somme, 206 millions étaient destinés aux ligues, comités et associations de base, le restant, soit 48 millions, concernant l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant, pour 40 millions de francs, ainsi que « profession sport », pour 8 millions. Cette part régionale avait augmenté de 30 p. 100 entre 1988 et 1990.

Pour les équipements sportifs et les avances au C.O.J.O., les crédits s'élevaient à 278 millions de francs en 1991.

M. Francisque Perrut. Cela coûte cher !

M. Guy Drut. Un tiers des crédits !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En 1992, il n'y aura plus de versements pour les équipements sportifs des jeux Olympiques. Seul sera opéré le versement de la dernière avance remboursable, ce qui dégagera d'autant le F.N.D.S.

Par ailleurs, je me suis engagée à ce que les crédits pour les contrats relatifs à l'aménagement du temps de l'enfant ne soient plus prélevés sur le F.N.D.S., ce qui permettra une économie de 40 millions de francs.

Je vous rappelle en outre que, ainsi que je l'ai dit ce matin, l'Etat vient de s'engager à compenser le manque à gagner du F.N.D.S. pour 1992, ce qui doit représenter, d'après les prévisions, un effort supplémentaire pour le mouvement sportif de l'ordre de 200 millions de francs.

M. Francisque Perrut. Bref, l'Etat a pris 280 millions et il en rend 200 !

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Je poserai successivement à Mme le ministre deux questions et, à la première, j'associerai mon collègue et ami Léonce Deprez.

Les associations sportives constituées selon la loi de 1901 ont des dépenses inévitablement supérieures à leurs recettes : les entrées ne peuvent être source de recettes suffisantes. Elles doivent donc compléter leurs ressources en provenance des spectateurs par des ressources de publicité, grâce à des contrats de publicité portant sur des panneaux entourant les terrains, à hauteur limitée, ou installés à l'intérieur des salles de sport elles-mêmes. Ces recettes publicitaires ont pour but de limiter l'appel de subventions adressé aux collectivités locales.

Une politique d'aide nationale au mouvement sportif, au niveau de chaque commune, ne devra-t-elle pas aboutir à limiter au taux le plus réduit la T.V.A. payée par les associations sportives à partir de leurs recettes publicitaires ? Ne s'agit-il pas pour l'Etat d'un moyen de favoriser la bonne marche des associations sportives et du développement du sport au profit de la jeunesse et du public ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, en l'absence de toute disposition particulière, les prestations de publicité fournies par les associations sont soumises au taux normal de T.V.A., fixé à 18,6 p. 100, y compris lorsque ces prestations correspondent à de la publicité insérée dans les publications soumises au régime spécial de presse.

Je serais personnellement favorable à un régime particulier pour les petites associations, lequel demanderait évidemment des dispositions particulières.

Je ne manquerai pas de transmettre votre demande au ministre du budget.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann, pour une seconde question.

M. Charles Ehrmann. Madame le ministre, j'ai rêvé toute ma vie de couvrir la France d'installations sportives et de faire en sorte que nos écoliers consacrent à leurs études la matinée et l'après-midi au sport et aux activités artistiques, en vue d'en faire des femmes et des hommes sains, volontaires et de ne pas les rendre sensibles à la drogue.

Hélas ! l'Etat n'est pas sportif. Ce sont les collectivités territoriales et les dirigeants bénévoles qui doivent le suppléer, et je leur rends hommage.

Adjoint aux sports de la ville de Nice pendant dix-huit ans, de 1965 à 1983, j'ai, appuyé par le maire et le conseil municipal, multiplié par trois l'étendue des terrains de sport et parfois par dix les installations, dépensant ainsi un milliard de francs.

Aux jeux Olympiques de Moscou, la France a obtenu quatre médailles d'or en escrime, dont trois niçoises - deux individuelles et une en équipe. Ce n'est pas l'Etat qui donnait 24 000 francs à notre club qui en est la cause, mais la ville de Nice.

Hélas ! parfois, des collectivités territoriales - elles dépendent au total de 15 à 16 milliards - ne peuvent plus poursuivre leurs efforts et la jeunesse de ces lieux n'a plus droit ce à quoi elle avait droit. Cela me conduit à vous interroger car il existe plusieurs Frances sportives, et cela est grave !

Nous avons un lycée, le Parc impérial, où, grâce à des professeurs de qualité et à une équipe de professeurs qui acceptent de faire cours le mercredi matin et le samedi matin, une partie des classes étudient le matin et font du sport l'après-midi. Pour nous, ce début d'expérience devrait être étendu.

Vos trois prédécesseurs ne m'ont pas fait l'honneur d'une visite. Je réitère mon invitation. Je vous sens si enthousiaste - je l'ai vu le vendredi 8 novembre - que je suis sûr que vous viendrez, contrairement à votre prédécesseur immédiat, qui m'avait assuré de sa visite l'an dernier, alors que je l'invitais pour la deuxième fois. Or cette visite n'a pas eu lieu.

M. Thierry Mandon. Faux départ ! (*Sourires.*)

M. Charles Ehrmann. En effet.

M. Eric Raout. Mais maintenant il est vraiment parti !

M. Charles Ehrmann. Je n'ai pas voté les budgets des sports de 1976 à 1981, présentés par des gouvernements modérés. Ils représentaient alors entre 0,63 p. 100 et 0,67 p. 100 du budget de l'Etat. Mais j'ai voté pour le F.N.D.S., espérant qu'on en ferait une autre utilisation.

En 1981, j'ai eu la faiblesse de croire que le parti socialiste tiendrait sa promesse de porter la part du budget des sports à 1 p. 100, comme il l'a fait pour celui de la culture. Hélas ! il oscille autour de 0,20 ou 0,21 p. 100 et, même si l'on y intègre les traitements des professeurs aujourd'hui pris en charge par l'éducation nationale, il est inférieur à ce qu'il était en 1980, et je vous demande de le vérifier.

De 1986 à 1991, j'ai à nouveau refusé le budget des sports, mais j'ai voté la loi sur le mécénat, dont vous n'avez pas parlé, madame le ministre, ce qui m'a un peu étonné. Mais cette loi sur le mécénat n'est pas assez tournée vers le sport.

Je dois cependant féliciter les Télécom qui, parrainant la gymnastique, font que le nombre de licenciés a augmenté de 25 p. 100 dans les Alpes-Maritimes.

En 1991, le budget était si minable qu'il a été attaqué de tous les côtés et, si Alain Calmat était présent,...

M. Thierry Mandon. Il va arriver !

M. Charles Ehrmann. ... je lui rappellerais ce qu'il a dit.

Cette année, un ministère est créé. Bravo ! Vous êtes enthousiaste, émouvante, et cela me touche. Mais les augmentations accordées - nous en avons parlé le vendredi 8 - sont compensées par des obligations supplémentaires, et certaines dispositions me paraissent être de la poudre aux yeux. Qui croira qu'avec 200 000 francs on peut avoir des terrains ouverts toute l'année, alors qu'il faut compter avec les réparations, les congés, et le vandalisme ? Tout cela est difficile.

Je ne voterai pas le budget des sports...

Mme Martine David. Ça, c'est un scoop !

M. Charles Ehrmann. ... car l'Etat ne fait pas son devoir. J'ajoute que l'approuver serait laisser croire que nous sommes satisfaits. Or pas un député sportif ne l'est au fond de son cœur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur Ehrmann, j'admire les députés sportifs (*Sourires*), mais je ne peux pas vous laisser dire que l'Etat, quant à lui, ne l'est pas. En effet, il se donne du mal. D'ailleurs, le budget que vous avez sous les yeux connaît une forte augmentation - plus de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances pour 1991.

Vous avez eu raison de rappeler que les collectivités territoriales sont également sportives et qu'elles se donnent aujourd'hui beaucoup de mal pour développer la pratique du sport. Je ne peux donc que me réjouir de toutes les initiatives prises ici ou là, que ce soit pour soutenir et développer les équipements sportifs ou pour appuyer des initiatives intéressantes à l'école. Je ne peux que féliciter les communes qui font des efforts en ce domaine. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard.

M. Henri Bayard. Madame le ministre, votre budget ne doit pas être apprécié seulement sous l'angle de sa globalité financière, mais aussi compte tenu des modifications qu'il exprime, notamment en matière de politique de la jeunesse.

Je souhaiterais d'abord que vous vouliez bien nous confirmer que les crédits gelés par la régulation budgétaire du printemps de 1991 seront débloqués rapidement afin que soient remises à flot, comme l'ont dit, les trésoreries mises à mal des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

La modification de la politique en faveur de la jeunesse m'apparaît à travers l'abandon ou, si vous préférez, le ralentissement de plusieurs actions : premièrement, l'aide à la formation des animateurs ; deuxièmement, l'aide aux centres de vacances et de loisirs ; troisièmement, l'aide au développement de la vie associative.

Les crédits qui étaient affectés à ces actions sont réduits, voire supprimés dans certains cas. Cela a des conséquences car il s'agit d'actions quotidiennes, d'actions durables et d'actions en profondeur.

Cela revient aussi à sanctionner, d'une certaine façon, la fonction sociale et culturelle du partenariat associatif.

Il faudra beaucoup de temps pour relancer ces actions. Aussi, madame le ministre, pourriez-vous exposer ici les raisons de ce changement de politique et préciser la façon dont vous envisagez de reprendre ces actions d'une façon ou d'une autre ? Ces actions, vous le savez bien, répondent à une mission de service public comme en témoignent d'ailleurs les arrêtés d'agrément qui ont été pris en leur temps en faveur des organisations concernées.

M. Francisque Perrut. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je crois profondément à la vie associative, ainsi que je l'ai déjà expliqué, et je crois avoir répondu à nombre de vos inquiétudes ce matin, mais vous n'étiez peut-être pas présent.

M. Henri Bayard. J'étais là !

Mme la ministre de la jeunesse et des sports. Je reviendrai cependant en détail sur un certain nombre de points.

Je parlerai d'abord de la gestion des crédits de 1991. Ces crédits ont été dégelés à hauteur de 85 p. 100 il y a dix jours. L'ensemble des associations d'éducation populaire et de jeunesse bénéficieront du versement auquel elles ont droit en termes de subventions.

Par ailleurs, le budget a été modifié dans sa nomenclature pour des raisons de transparence et de lisibilité. Dans la mesure où il comportait une augmentation de crédits, je pouvais procéder ainsi sans être accusée de manipuler les chiffres.

C'est un budget par actions, simple à lire, que j'ai souhaité présenter au Parlement. Il ne faut pas critiquer une administration quand elle tente de se moderniser.

M. Eric Raoult. C'est vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Pour lever les malentendus, ainsi que je l'ai indiqué ce matin, les subventions concernant les loisirs et les vacances seront abondées de 20 millions de francs.

Pour ce qui concerne la promotion de la vie associative, les crédits du F.N.D.V.A., le fonds national pour le développement de la vie associative, seront maintenus et leur attribution se fera en concertation avec le C.N.V.A., le comité national de la vie associative.

En ce qui concerne le soutien à la formation, j'ai déjà expliqué qu'il ne se limitait pas aux 26 millions de francs de l'article 30, mais qu'il englobait les efforts de formation accompagnant les différentes mesures que j'ai présentées, notamment les points J, c'est-à-dire le développement de l'information pour les jeunes, ainsi que les projets de jeunes et les 1000 équipements sportifs puisque, sur chaque équipement sportif de proximité, un jeune sera formé.

Pour la formation des animateurs, j'ai indiqué que les crédits, rétablis en 1991, sont confirmés pour 1992 à hauteur de 2 millions de francs pour le sport et de 6,3 millions pour la jeunesse.

S'agissant du FONJEP, à la demande de M. Néri, et grâce à cette discussion budgétaire, le nombre des postes pourra sans doute être augmenté. J'avais proposé, dans le projet de budget, qu'il soit maintenu à hauteur de 2 355, ce qui, je le rappelle représentait déjà un effort important après les 450 postes supprimés par M. Bergelin en 1987.

M. Hubert Falco. Encore !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est malheureusement ce qu'il a fait ; chacun est responsable de ses actes.

M. Eric Raoult. Il a pris aussi beaucoup de bonnes mesures !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Puisque la représentation parlementaire est prête à un effort et qu'elle demande au ministère d'en faire un également, je crois que nous arriverons ensemble à augmenter encore, pour le bien des associations et des jeunes, le nombre des postes FONJEP, et j'en remercie M. Néri. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Georges Hage, rapporteur pour avis, Saint-Bernard Néri ! (Sourires.)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean Laurain.

M. Jean Laurain. Madame le ministre, ma question concerne également le soutien à la vie associative et à l'éducation populaire, porteuses, vous le savez, d'une démocratie vivante et participative que nous avons tous intérêt à développer en ces temps d'intolérance et d'exclusion, mais aussi d'égoïsme, de corporatisme et d'individualisme.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Jean Laurain. Dans le dispositif que vous avez mis en place dans le projet de budget pour 1992 et qui prolonge celui, fort réussi, de l'été 1991, il semble que vous privilégiez les opérations en direction de jeunes pris individuellement. Cette orientation me paraît tout à fait justifiée parce que tous les jeunes ne participent pas à la vie associative et qu'il fallait, au plus fort de la crise des banlieues, prendre des initiatives immédiates pour leur insertion sociale.

Dans ce dispositif, à tort ou à raison, les associations de jeunesse et d'éducation populaire et leurs fédérations se sentent quelque peu oubliées. Pourtant, leur participation ne sera-t-elle pas nécessaire, à long terme, pour réussir les opérations en cours grâce à l'apport de leurs animateurs et de leurs techniques ? Mieux encore, ne faut-il pas inciter ces jeunes à participer à la vie associative ? Pouvez-vous, madame le ministre, rassurer les associations et leurs fédérations ? Par exemple, pouvez-vous leur confirmer que le conventionnement Etat-fédération continuera à s'appliquer non seulement aux contrats d'objectifs concertés, mais à l'en-

semble de leurs activités statutaires, bref à leur fonctionnement, puisqu'il faut bien d'abord exister et vivre pour remplir les contrats ?

A ce sujet, il faut signaler que les conventions pluriannuelles en cours n'ont pas encore été toutes financées pour 1991, ce qui pose le problème du délai de versement des subventions.

Enfin, prévoyez-vous une avancée au niveau de la fiscalité des associations : taxe sur les salaires tout à fait anachronique, T.V.A. sur le matériel éducatif, T.V.A. et tarifs postaux sur la presse associative, cotisations U.R.S.S.A.F. pour les animateurs indemnisés ? Cette avancée sur le plan fiscal serait un moyen puissant pour développer la vie associative en France.

M. Alain Néri. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, l'éducation populaire c'est, avant tout, deux maîtres mots qui guident toute la politique de mon ministère vis-à-vis des jeunes et des publics auxquels il s'adresse : autonomie et responsabilité.

L'éducation populaire, c'est le nom que l'on a donné aux actions de tous les bénévoles, de tous les militants qui ont pensé que l'émancipation économique et sociale justifiait ceux que la société confinait dans la dépendance puissent acquérir la maîtrise des moyens de comprendre le monde qui les entoure et d'exprimer leur volonté. Ils l'ont fait en créant des associations, des organismes, des fédérations et aussi des métiers nouveaux.

L'Etat, en 1936 d'abord, puis de plus en plus depuis la Libération, a appuyé ce mouvement par ses crédits et par les services qu'il a créés. Mais le monde a évolué et de nouveaux besoins sont apparus. Que signifie concrètement, dans ces conditions, agir dans mon ministère pour l'autonomie et la responsabilité, donc pour l'éducation populaire ?

D'abord, affecter les crédits aux actions de solidarité, surtout celles à destination des jeunes que la société doit insérer et accueillir. Non pas les assister, mais les soutenir et les aider. En les informant, en leur proposant les moyens de réaliser leurs projets, nous recréons les conditions de cette éducation par l'action qui vous est chère, nous restaurons les fondements d'une action éducative qui repose sur l'initiative.

Cela signifie aussi porter notre effort vers les actions qui permettent d'être autonome et responsable en étant créateur et pas seulement consommateur de culture et de loisirs.

Pour cela, nous nous appuyons sur le réseau de nos partenaires, les associations ou les fédérations qui ont le souci de faire évoluer les actions qu'elles proposent. Et nous élargissons notre réseau à toutes celles qui, militant pour l'insertion et la promotion, font de la véritable éducation populaire, même si elles n'emploient pas ces mots.

Les conventions d'objectifs que nous négocierons avec nos partenaires - je peux vous rassurer complètement à cet égard - nous aideront, les uns et les autres, à affiner notre politique, à affecter toutes les ressources possible aux actions de terrain, au service de ceux qui doivent en être les premiers bénéficiaires.

C'est ainsi, je le crois, que l'esprit qui a animé le mouvement d'éducation populaire s'incarnera dans les réalités d'aujourd'hui.

Je voudrais insister sur deux mesures particulières qui renforcent cette relation nécessaire et à laquelle vous tenez tant entre les jeunes et les associations.

D'une part, l'aide aux projets. Comme je l'ai expliqué, à chaque jeune qui déposera un projet à la direction de la jeunesse et des sports sera proposé un tutorat associatif. Soit ce tutorat existera déjà et le problème ne se posera pas ; soit le jeune viendra nous trouver à titre individuel et il lui sera alors proposé, en fonction de ses besoins, de le mettre en relation avec une association qui l'épaulera dans la mise en œuvre de son projet. Contrairement à vos craintes, le contact entre le jeune et les associations sera donc favorisé.

D'autre part, je m'en suis également expliquée, je présenterai bientôt devant votre assemblée un texte sur la majorité associative visant à permettre à davantage de jeunes de créer eux-mêmes des associations et de les diriger, ce qui donnera, comme nous le voulons tous, un plus grand enthousiasme encore aux jeunes vis-à-vis de l'engagement associatif.

Sur la fiscalité, enfin, j'ai bien noté vos souhaits. Je ne suis pas sans les partager. Mais n'étant pas seul maître à bord, je ne pourrai pas vous en faire part au ministre de l'économie, des finances et du budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Madame le ministre, ma question portera sur la politique de mise en place des équipements de proximité que vous avez initiée dès votre entrée en fonction, juste avant l'été 1991.

Ce matin, nous nous sommes tous félicités de cette politique, à la fois parce que nous sommes depuis longtemps convaincus que le sport est un des vecteurs privilégiés de l'insertion sociale et parce que cette politique a probablement pour vertu de contribuer à remédier aux inégalités devant la pratique sportive, inégalités qui touchent particulièrement les jeunes des quartiers en difficulté.

Ma question comportera trois volets.

Premièrement, pouvez-vous dresser rapidement le bilan quantitatif et qualitatif de cette politique, c'est-à-dire préciser le nombre et la nature des équipements de proximité mis en place à ce jour, ainsi que les perspectives dans les mois qui viennent ?

Deuxièmement - question tirée de ce que l'on observe parfois sur le terrain - comment faire en sorte que la mise en place de ces équipements ne soit pas un aboutissement, mais marque au contraire le point de départ d'une politique en profondeur ? Dans cet esprit, comment s'assurer qu'il y aura une véritable mobilisation des jeunes et de leurs associations autour de ces équipements ? Comment veiller aussi à ce que soient créées des passerelles entre les jeunes qui les feront vivre et le mouvement sportif traditionnel ? A l'évidence, en effet, la politique de la ville, dans laquelle la réalisation de ces équipements de proximité s'inscrit, ne doit pas avoir pour objet de contenir les jeunes dans leurs quartiers, mais au contraire d'ouvrir ces quartiers sur la ville.

Troisièmement, comment mettre à profit ces équipements de proximité pour créer une passerelle entre l'insertion sociale des jeunes et leur insertion professionnelle ? Dans ma circonscription, des jeunes issus de quartiers en difficulté se sont spécialisés dans la construction de murs d'escalade et de murs dont les aspérités permettent des effets spéciaux pour s'entraîner au football ou au tennis. Ces jeunes qui sont sur le point de monter une entreprise d'insertion - et ce n'est évidemment qu'un exemple - pourront-ils bénéficier d'une partie de la commande publique qui résultera inéluctablement des moyens financiers importants que vous mobilisez pour la réalisation de ces mille équipements ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, sans m'attarder sur la logique qui inspire le plan arrêté par Mme le Premier ministre le 16 juin dernier, puisque vous avez parfaitement décrits ses objectifs, j'en rappellerai en quelques mots les principaux éléments.

Il s'agit de créer mille équipements sportifs de proximité : 500 en 1991 pour 100 millions de francs et 500 en 1992 pour la même somme.

Les critères suivants ont été retenus.

Les équipements doivent être implantés dans les quartiers qui souffrent aujourd'hui d'un sous-équipement et répondre à une demande sociale effective. Cette action, qui s'inscrit en effet - c'est la seule concession que je suis prête à faire à M. le rapporteur - dans le cadre de la politique de la ville, est menée en étroite collaboration avec le ministère de M. Delebarre.

La commune est maître d'ouvrage. Elle affecte à l'opération les terrains ou les locaux nécessaires. Elle aménage les abords et assure la maintenance. Elle veille au respect des normes de sécurité, dont elle est responsable. Elle contracte une assurance pour les utilisateurs de l'équipement.

L'Etat, quant à lui, finance l'équipement jusqu'à 100 p. 100, dans la limite de 300 000 francs. C'est un contrat entre les communes et l'Etat qui permet de sceller cet effort d'équipement des cités et banlieues.

Les jeunes - c'est un point essentiel - sont étroitement associés à la réalisation de cette programmation. D'abord, ils participent, quand c'est possible, au montage et à l'aménagement de l'équipement, encadrés par un animateur et assistés par les services techniques municipaux. De même, la gestion

et l'animation régulière de ce lieu doit être assurée par une équipe de jeunes encadrée par un animateur. Enfin - cette mesure vous intéressera particulièrement puisque vous avez insisté sur la formation - l'animateur, pour faire vivre cet équipement, devra prendre en formation l'un de ces jeunes, dont l'Etat assurera une formation qualifiante.

La liaison avec le monde sportif a d'abord commencé avec les sportifs eux-mêmes, puisque vous savez que les plus grands ont accepté de parrainer des équipements, parrainer signifiant suivre l'équipe de jeunes tout au long de l'année, en venant plusieurs fois sur le site pour les aider à gérer et animer l'équipement.

Vous avez évoqué l'intérêt qu'il y aurait à prolonger, le cas échéant, l'insertion sociale à laquelle tend ce type d'action par une insertion professionnelle. Je vous suivrai, bien sûr, sur ce terrain. Déjà, dans un certain nombre d'endroits, lors de la fabrication des équipements, des associations intermédiaires ou des entreprises d'insertion ont été sollicitées. C'est le cas dans ma ville - mais les maires que vous êtes pourraient citer bien d'autres exemples - où elles ont travaillé en étroite relation avec les services municipaux ou avec les fabricants privés qui fournissaient les équipements. Il y a donc bien eu cette connexion nécessaire entre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le développement du sport.

L'action en ce sens devra être prolongée, d'une part, dans le cadre de la deuxième tranche des équipements sportifs de proximité et, d'autre part, en direction de tout ce gisement d'emplois qui existe autour du sport, que ce soit dans l'animation - un jeune sera formé par équipement - ou dans la fabrication des équipements. Ce gisement d'emplois, c'est à nous de savoir l'exploiter, en proposant aux jeunes des formations qualifiantes. Et c'est un des axes selon lesquels j'aimerais orienter mon action.

En matière d'animation et d'encadrement sportif, il y a déjà beaucoup à faire. Aujourd'hui, les réglementations sont trop sévères et nous pourrions, en les allégeant, laisser venir à ces emplois beaucoup de jeunes sportifs qui ont toutes les compétences requises pour les exercer.

En matière de fabrication ou de gestion des équipements sportifs, il y a sûrement matière à réflexion. Je serais très heureuse que nous y réfléchissions ensemble.

Toutes ces mesures me tiennent à cœur et je demanderai aux directions départementales de la jeunesse et des sports de veiller à leur application avec constance et vigilance. J'entends que l'esprit des conventions signées par l'Etat et les collectivités locales soit respecté, et notamment que la participation des jeunes à la réalisation et à l'animation de ces équipements soit assurée de manière effective et permanente.

Sur l'application du programme lui-même, je vous indique que 531 J-sports ont été lancés. Nous avons donc dépassé les 500 pour 1991. Au début du mois de novembre, plus de 200 fonctionnaient déjà et tous seront achevés d'ici à la fin de l'année.

Dans 56 p. 100 des cas - moins que prévu - les jeunes et les communes ont retenu des équipements polyvalents. Vient ensuite, en ordre décroissant, les terrains de football, les pistes de skate-board, les murs d'escalade, les salles de sports de combat, les pistes de bicross, les salles de tennis de table et les terrains de tennis.

En 1992, l'opération sera poursuivie avec 500 nouveaux J-sports pour un même montant de 100 millions de francs. Au total, c'est donc un effort exceptionnel de 200 millions de francs qui aura été consenti par l'Etat pour l'exécution de ce plan d'envergure.

Dans votre département, monsieur le député, sept équipements sportifs ont d'ores et déjà été lancés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Si vous le permettez, madame le ministre, je vous ferai d'abord une brève suggestion. Dans votre réponse à M. Mandon, vous avez évoqué la participation des sportifs. Il serait important de souligner que cette participation louable, mais que j'estime normale, a été spontanée et gratuite. Cela va sans dire, mais cela irait encore mieux en le disant. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Ce matin, vous-même et de nombreux orateurs avez évoqué le football professionnel. J'avais déposé, en février 1991, une proposition de loi visant à modifier la répartition du capital des clubs. Cette proposition, cosignée par nombre de mes collègues et notamment par M. Bernard Tapie, qui a dû être retenu dans sa circonscription...

M. Eric Raoult. C'est souvent le cas !

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. C'est un homme de terrain !

M. Guy Drut. ... avait reçu l'assentiment des instances du football : fédération, ligues, clubs, et même de M. Sastre. Roger Bambuck avait d'ailleurs cru bon de reprendre cette proposition, tout au moins dans son esprit, aux articles 3 et 4 de son projet de loi. Mais ce projet de loi n'est jamais venu en séance.

Cette unanimité obtenue des pouvoirs sportif, économique et politique m'amène à penser que notre initiative allait dans le bon sens. Qu'en est-il aujourd'hui et que compte faire le Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'ai cru le dire suffisamment fort ce matin, mais je le redis bien volontiers : les sportifs ont accepté de parrainer les équipements sportifs de proximité, les J-sports, de façon totalement bénévole et spontanée, avec une générosité, un enthousiasme et un sens de la citoyenneté auxquels il faut rendre hommage.

Pour ce qui est de la situation des clubs professionnels, la loi de 1984, vous le savez, ouvrait trois possibilités : l'association de type 1901, la société à objet sportif et la société d'économie mixte sportive. La loi de 1987 en a prévu une quatrième : l'association de type 1901 à statut renforcé.

Le point de la situation est le suivant : sur les vingt clubs de première division, deux ont opté pour la société à objet sportif, quatre pour la société d'économie mixte, treize pour l'association loi de 1901 à statut renforcé, le dernier étant soumis à la loi monégasque.

Doit-on aller plus loin, et notamment vers une société anonyme sans distribution de bénéfices ?

De nombreux clubs professionnels ont choisi la formule de l'association type loi de 1901 à statut renforcé : on doit s'interroger sur l'efficacité de ce choix compte tenu des flux financiers qui circulent dans les milieux du sport professionnel.

J'ai l'intention, je le répète, d'engager une concertation avec les partenaires du mouvement sportif, c'est-à-dire les fédérations, les ligues et les clubs, pour évaluer la situation et trouver, par la voie réglementaire ou la voie législative, les formules les plus adaptées. En tout état de cause, la loi de 1984 mérite sans doute d'être modifiée sur ce point. Mon prédécesseur, M. Bambuck, avait déposé un projet de loi devant le Parlement, qui avait même été étudié en commission. C'est sur la base de ce texte que je souhaite engager à nouveau une concertation avec le mouvement sportif pour étudier avec lui une réforme de la loi de 1984, qui tient compte de l'évolution du sport et de son financement depuis un certain nombre d'années, tout en respectant les principes de l'éthique sportive. Dès le printemps prochain, je proposerai à votre assemblée un nouveau projet de loi sur les statuts du mouvement sportif qui sera le résultat de cette concertation pleine et entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Madame le ministre, vous l'avez encore dit ce matin, le sport rassemble. Nous l'avons tous, un jour ou un autre, constaté et vécu dans des stades où s'abolissent les différences de peau, d'idée, de croyance et de drapeau.

Dans mon département, cette union s'était faite sur un projet de stade, un grand stade pour Paris, à Tremblay. Mon collègue et néanmoins adversaire, François Asensi, en a parlé ce matin.

M. François Asensi. Adversaire ?

M. Eric Raoult. C'est pour vous faire plaisir, cher collègue ! (*Sourires.*)

M. François Asensi. Cela, c'est pour vos électeurs. Nous ne sommes pas obligés de parler comme cela ici !

M. Eric Raoult. Signer un appel avec Georges Marchais, me battre aux côtés de mes collègues Asensi et Valbon, rencontrer Michel Rocard le 14 janvier 1991, en plein accord avec mes collègues socialistes et communistes ; tout cela, je l'ai fait, tant le grand stade avait été un grand espoir en Seine-Saint-Denis.

Mais à ce grand espoir devait succéder, je l'avoue, une grande déception. En plein conflit du Golfe, alors que les esprits, comme les moyens, étaient davantage à nos soldats qu'à la préparation de la prochaine coupe du monde, la décision du Premier ministre tombait plus comme un reniement partisan que comme une décision raisonnée.

Or le projet Melun-Rocard... Excusez-moi, Melun-Sénart,...

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Quel esprit !

M. Eric Raoult. ... que n'avait pas choisi le mouvement sportif, n'apparaît plus comme un bon projet, madame le ministre. Trop éloigné, trop concentré, trop convoité, trop décrié, il ne verra probablement pas le jour. La décision d'implantation en ville nouvelle doit être réexaminée.

Avec mon collègue François Asensi, maire de Tremblay-en-France, mais aussi avec mon ami et collègue Robert Pandraud,...

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Où est-il ?

M. Eric Raoult. ... je vous demande, madame le ministre, si vous comptez rouvrir ce dossier avec l'efficacité, l'énergie et l'enthousiasme que nous vous connaissons et qui doivent être tournés vers cette banlieue grise, froide, en difficulté, que gèrent les amis de mon ami François Asensi qui veut s'en sortir et qui espère qu'un bel équipement sportif comme le grand stade lui redonnera les couleurs de l'espérance.

En résumé, madame le ministre, acceptez-vous de rouvrir le dossier du grand stade ?

M. Alain Néri. Il fallait le dire tout de suite !

M. Alain Calmat. Vous auriez pu aussi parler de Nanterre !

M. le président. La parole est à Mme le ministre, après cette question à la fois œcuménique et gentiment présentée. (*Sourires.*)

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, vous partagez certainement avec M. Asensi les mêmes préoccupations. Je me permettrai donc, si vous l'acceptez l'un et l'autre, de vous associer dans la réponse. (*Sourires.*)

Je m'associe en tout cas à vos paroles, monsieur Raoult, sur la valeur de rassemblement du sport, même si je regrette que cela n'aille pas jusqu'à vous inciter à voter un bon budget. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La réalisation du grand stade et la rénovation de quatorze stades régionaux sont des éléments majeurs de la candidature de la France à l'organisation de la coupe du monde de football en 1998, qui, je l'espère bien, aboutira favorablement. Rappelons pour mémoire que la France a été à l'initiative de la création de cette coupe du monde, au début du siècle, mais qu'elle n'a jamais eu la chance de l'organiser. C'est donc une occasion unique de répondre à l'aspiration de nos compatriotes amoureux du football, premier sport français.

Précisons tout d'abord, pour éclairer certains aspects techniques que plusieurs d'entre vous connaissent bien, que le choix du site du futur grand stade a été dicté par la préoccupation contenue dans la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, qui commande d'implanter le grand stade à l'intérieur d'une ville nouvelle et de rééquilibrer l'Est parisien.

M. Jean-Claude Mignon. Excellent choix !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Une dizaine de candidatures ont été examinées : Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart, Marne-la-Vallée, Montesson, Nanterre, Vigneux-sur-Seine, Massy et Tremblay-en-France.

M. Eric Raoult. C'était le meilleur choix, madame !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Des deux sites apparus les plus intéressants, Melun-Sénart et Tremblay, le dernier présente toutefois un inconvénient majeur : il se situe dans une zone où les voies de circulation sont déjà saturées et le seront davantage encore en raison du développement de Roissy et de Villepinte.

M. Jean-Claude Mignon. C'est vrai !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Au contraire, le site de Melun-Sénart offre le meilleur gage de réussite de l'opération, dans la mesure où le développement futur de la ville nouvelle, appelée à être desservie par le R.E.R. et le T.G.V., paraît susceptible de garantir le fonctionnement et la viabilité économique d'un stade multifonctionnel.

M. Jean-Claude Mignon. Exactement !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En fait, monsieur le député, le meilleur soutien à la candidature française pour l'organisation de la coupe du monde de football de 1998 sera sans doute le consensus associatif, économique et politique que nous saurons faire valoir à la fédération internationale de football qui prendra ses décisions au mois de juillet 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Mignon. Tout à fait d'accord !

M. Eric Raoult. Après Melun-Rocard, c'est Melun-Bredin !
Dommage !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, ma question a également trait à la vie associative. Je crois, et vous aussi sans doute, que nos 700 000 associations et leurs 4 à 6 millions de bénévoles sont les piliers de notre société.

La vie associative est une condition essentielle de l'équilibre de la cité. Elle offre un moyen d'expression original. C'est un lieu de participation à la vie collective, une école de démocratie, un instrument de formation, de prise de conscience, de plus grande responsabilité et d'épanouissement de l'homme.

Pour beaucoup, le bénévolat est un apostolat, une raison de vivre, un témoignage de confiance en notre société. Dans ma région, l'Alsace, la vie associative est souvent l'âme de nos communes.

Pourtant, l'orientation de votre budget semble sous-estimer la fonction sociale, éducative et culturelle du partenariat associatif en privilégiant l'action directe ou en diminuant les crédits pour la formation des animateurs, l'aide à la vie associative ou aux centres de vacances et de loisirs. Aussi vous poserai-je trois questions.

Premièrement, comment entendez-vous soutenir le bénévolat ? Envisagez-vous des mesures telles que le congé associatif pour la formation des bénévoles, le financement de cette formation, la prise en charge d'un certain nombre d'heures d'absence des entreprises, la couverture des risques ou la valorisation des activités bénévoles ?

Deuxièmement, du point de vue de la fiscalité, prévoyez-vous des dispositions en faveur de certaines associations, en particulier celles qui peuvent être déclarées d'intérêt général ou dont l'utilité sociale est reconnue ? Pour ma part, comme M. Laurain, je souhaite que soit supprimé le taux maximal de la taxe sur les salaires.

Troisièmement, enfin, que comptez-vous faire pour favoriser ou du moins ne pas pénaliser la presse associative ?

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je l'ai dit ce matin dans mon discours : je crois profondément à la vie associative. Je crois profondément à l'engagement de ces bénévoles et de ces militants qui, dans votre région comme dans la mienne, consacrent, sans recevoir aucune gratification, leur temps et leurs loisirs à bâtir un monde meilleur, à travailler pour les autres, les jeunes en particulier, pour essayer de leur donner une place prometteuse dans la société.

La vie associative est bien un phénomène social tout à fait caractéristique de notre pays et essentiel pour assurer la force de notre solidarité. Il existe aujourd'hui 700 000 associations, il s'en crée de nombreuses chaque année, contrairement à ce que l'on croit souvent, et les statistiques indiquent que 40 p. 100 de nos compatriotes en sont adhérents.

J'ai dit ce matin combien je souhaitais que le partenariat avec le mouvement associatif se développe sur des objectifs clairs, au travers des conventions d'objectifs que je pourrai signer avec les différentes fédérations.

Je ne reviendrai pas sur les différents points que vous avez évoqués et sur lesquels j'ai déjà répondu en levant éventuellement les ambiguïtés et en dissipant les malentendus.

J'ai déjà répondu à M. Laurain sur la question de la fiscalité. Je répéterai ce que j'ai dit ce matin sur le bénévolat : je me réjouis que l'Assemblée ait voté ce texte et je veillerai attentivement à ce que les décrets d'application paraissent au plus vite. Je suis prête, pour ma part, à dégager les moyens financiers nécessaires à la mise en pratique du congé de représentation pour les associations dont j'ai la tutelle.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Madame le ministre, vous ne m'avez pas répondu ce matin sur la question des patronages, mais je vous avais prévenue que je l'évoquerais à nouveau cet après-midi. Envisagez-vous, dans votre politique de banlieue, de quartier, dans votre politique sociale, d'aider à revitaliser les patronages, confessionnels ou laïques, qui existent depuis cent ans déjà et qui fonctionnent fort bien ? Ces structures pourraient, sans doute, être considérées comme la plénitude de ce que vous voulez réaliser : on y traite en effet des problèmes sportifs, culturels et sociaux. J'aimerais savoir, madame le ministre, si vous pouvez envisager de leur attribuer une dotation exceptionnelle qu'ils attendent et qu'ils méritent.

Je vous ai, par ailleurs, interrogée ce matin sur le sport automobile en évoquant en particulier l'écurie Larousse. J'ai rappelé que seule l'écurie Ligier avait obtenu 60 millions de francs du F.N.D.S., 200 millions de francs au total des organismes dépendant de l'Etat - F.N.D.S., S.E.I.T.A. et Elf. Pourtant, l'écurie Larousse a engrangé dix-sept points au championnat du monde depuis 1987, alors que Ligier n'en a obtenu que quatre. Peut-elle compter sur la sollicitude de votre ministère ? Elle le mérite, et les Français aimeraient que nous puissions avoir deux écuries nationales - également méritantes - en championnat. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Claude Mignon. C'est une très bonne question !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

M. Eric Raoult. Elle ne peut pas répondre, cela est traité à l'Élysée ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, pardonnez-moi de ne pas vous avoir totalement répondu ce matin. Comme vous me parlez beaucoup des Marinettes qui bénéficieront d'une aide au titre des petits clubs sportifs - là où la séparation entre le sport et le non-sport est difficile à établir - je ne vous ai répondu que sur l'aide aux petits clubs.

M. Eric Raoult. Pour Ligier, c'est comme pour les subventions à S.O.S. Racisme ! Affaire réservée !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Monsieur Raoult, écoutez le ministre !

M. Eric Raoult. Il n'y a que la vérité qui dérange !

M. le président. Monsieur Raoult, s'il vous plaît !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Les structures de patronage et, plus généralement, les structures d'animation locale, sont des acteurs importants de l'action de mon ministère sur le terrain : le projet de budget, à travers les objectifs « projets de jeunes », « vacances-loisirs » privilégie le soutien à l'action sur le terrain, déconcentrée, en partenariat avec les collectivités locales, et le soutien des centres de loisirs sans hébergement. Les bénévoles, les animateurs, en prise directe avec la réalité des quartiers, seront les bénéficiaires directs de ces financements qui iront soutenir leurs actions d'accueil et d'animation.

Vous avez évoqué la situation de la Fédération sportive et culturelle de France. Je tiens à préciser que cette association a bénéficié de 102 800 francs en 1990 et de 98 000 francs en 1991, auxquels il faut ajouter 60 000 francs au titre de l'aide aux projets et 38 000 francs au titre de l'aide au fonctionnement, plus trois millions de francs pour son action au titre du sport de masse. Ces dotations sont comparables à celles qu'ont reçues, en 1991, les FRANCA, qui peuvent être considérées, sur le plan laïque, comme le pendant de la F.S.C.F.

M. Édouard Landrain. Les FRANCA n'ont rien à voir, avec la F.S.C.F. !

M. le président. Monsieur Landrain, je vous en prie !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Nous pourrions en reparler plus à fond ; il n'en reste pas moins que les FRANCA mènent des actions qui, par moment, sont très proches de ce que fait la Fédération sportive et culturelle de France.

M. Eric Raoult. Pour le mur de Berlin par exemple ? *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Raoult, s'il vous plaît !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Quant à l'écurie Larousse, j'étudie actuellement le dossier que son directeur m'a transmis. J'examinerai cette demande, comme c'est mon devoir, en tenant compte de la situation financière et de la viabilité économique de cette écurie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Hubert Falco. Vous ne répondez pas ! Pourquoi Magny-Cours ?

M. le président. Nous en revenons au groupe U.D.F.
La parole est à M. Willy Dimeglio.

M. Willy Dimeglio. Madame le ministre, samedi dernier, lors des assises du sport à Montpellier, vous avez parlé des grandes manifestations dans lesquelles la France est engagée et que vous comptez soutenir. Vous avez évoqué les jeux d'Albertville, les jeux de Barcelone, mais à aucun moment vous n'avez parlé des jeux Méditerranéens.

Pourquoi ce silence sur ces jeux organisés en Languedoc-Roussillon par la région Languedoc-Roussillon ?

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial. Parce que M. Blanc n'était pas là !

M. Willy Dimeglio. Monsieur Bapt, je vous en prie. Le sujet est intéressant et mérite, me semble-t-il, au moins quelques minutes d'attention.

Dois-je en déduire, madame le ministre, que vous vous désintéressez finalement de ces jeux que vous considérez comme mineurs, ...

M. Alain Néri. M. Blanc s'en désintéresse, comme le prouve son absence !

M. Willy Dimeglio. ... alors que, pour nous, ils constituent une manifestation majeure dans la mesure où ils vont permettre à tous les enfants de la Méditerranée de se retrouver, de se confronter et, peut-être, de devenir plus solidaires. Au moment où beaucoup parlent du dialogue Nord-Sud, je crois qu'un phénomène culturel de cette ampleur est un moyen de rapprocher les hommes ; comme vous l'avez dit, le sport est un vecteur irremplaçable et un facteur de rassemblement. Alors, pourquoi ce silence ?

Quant à votre budget, il ne propose pas un seul franc pour ces jeux Méditerranéens. Pourtant, il me semble, si ma mémoire est bonne, que l'accord initial signé avec un de vos prédécesseurs, M. Bergelin, prévoyait 21 millions de francs de crédits en provenance du F.N.D.S. en plus des crédits normalement affectés aux équipements. Certes, la région peut faire beaucoup de choses. Elle peut même tout faire, mais elle ne saurait se substituer à l'Etat. Or elle s'était engagée dans l'organisation de ces jeux avec l'assurance que l'Etat participerait pour un montant de 30 millions de francs.

Madame le ministre, pouvez-vous simplement nous préciser quelles sont vos intentions, vos propositions, vos engagements et si, par hasard, ces jeux Méditerranéens vous intéressent ?

M. Alain Calmat. Bergelin avait prévu un milliard ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Monsieur Calmat, vous n'êtes plus le membre du Gouvernement chargé de répondre !

La parole est à Madame le ministre et à elle seule.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'étais en effet dernièrement à Montpellier aux assises nationales du sport. M. Blanc n'y était pas.

M. Eric Raoult. Il est président de région ! Il a du travail !

M. Hubert Falco. Parlez-nous des jeux Méditerranéens !

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. C'est bien volontiers que je vous parlerai aujourd'hui des jeux Méditerranéens. Ils ont été une réussite à Athènes et je souhaite qu'il en soit ainsi dans le Languedoc-Roussillon en 1993.

Un protocole a été signé, en 1987, entre M. Bergelin et M. Blanc. L'Etat, aux termes de ce protocole, doit participer au financement des équipements sportifs pour les jeux Méditerranéens à hauteur de 21 millions de francs, et attribuer, après examen avec le mouvement sportif, une garantie de déficit de 30 millions de francs au vu des dépenses affectées au sport. Cela porterait notre engagement global à 51 millions de francs. C'est beaucoup. C'est le signe de l'effort que compte faire la France pour ces jeux Méditerranéens, jeux de zone importants.

A ce jour, la première tranche de 11 millions de francs n'a pu être mise en place compte tenu du faible niveau des ressources du F.N.D.S. Je pense que la promesse faite par le ministre du budget de combler le manque à gagner du F.N.D.S. nous permettra de rattraper ce retard.

Dans les objectifs fixés aux fédérations, figure bien sûr la préparation des athlètes à ces jeux Méditerranéens.

Je pense avoir ainsi répondu complètement à votre question. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Willy Dimeglio. Il fallait la poser !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. J'associe M. Didier Migaud à cette question.

Madame le ministre, votre projet de budget prévoit une dotation de 60 millions de francs aux petits clubs, alors qu'elle s'élevait en 1991 à 16 millions de francs. Je me réjouis, comme tous mes collègues du groupe socialiste, de cette progression sensible.

Toutefois, la notion de petit club, telle qu'elle est depuis longtemps définie par les services ministériels des sports, me paraît devoir aujourd'hui évoluer. En effet, elle ne correspond plus à la réalité financière, notamment, de la quasi-totalité des clubs sportifs locaux, y compris les plus petits d'entre eux, ce qui provoque une mauvaise lecture, me semble-t-il, voire une utilisation peu adaptée de ces crédits.

C'est pourquoi, je souhaite, madame le ministre, que vous nous indiquiez si vous entendez redéfinir la notion de petit club et surtout si vous pensez établir de nouveaux critères, connus de tous, permettant d'utiliser au mieux ces aides, si nécessaires pour ces petits clubs à la fois dans les zones rurales, mais aussi dans certains quartiers urbains. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Madame le député, en 1991, pour la première fois, une aide directe prise sur le budget de l'Etat était venue compléter la part régionale du F.N.D.S. qui soutient les petits clubs, mais pas sur les mêmes critères.

L'aide apportée en 1991 a concerné quelque 14 000 clubs : 9 000 clubs ruraux et 5 000 clubs urbains.

La ventilation effectuée par les services extérieurs de l'Etat avait lié cette aide au respect de quatre critères : une association agréée et autonome, un budget égal ou inférieur à 50 000 francs et un effort d'intégration des jeunes isolés en milieu rural ou en difficulté d'insertion en zone urbaine ou péri-urbaine.

En 1992, j'ai souhaité amplifier très largement cette mesure. Les crédits, vous l'avez dit, seront multipliés par trois : 40 millions de francs de mesures nouvelles porteront l'effort engagé à hauteur de 60 millions de francs.

Je souhaite en effet modifier les critères pour répondre à vos critiques justifiées.

Un seul critère suffira et c'est le directeur départemental de la jeunesse et des sports qui appréciera au vu de la situation locale. L'objectif général, dans un accroissement significatif du nombre d'activités concernées, sera un effort accru pour l'accueil et l'animation des catégories les plus démunies, jeunes et adultes, dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines.

Dans cette perspective, seront considérés à la fois les besoins des clubs s'inscrivant dans une logique de compétition et les activités plus largement consacrées à la pratique de loisirs.

L'objectif de 40 000 clubs est visé. Compte tenu, vous les avez rappelées, des difficultés des petits clubs, notamment en milieu rural, pour les transports, l'organisation de manifestations, cette aide sera très utile au fonctionnement et au développement de ces clubs, essentiels à l'animation des zones rurales et au développement du sport dans ces régions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Bourdin.

M. Claude Bourdin. Madame le ministre, les jeux Olympiques constituent un fait social international incontestable.

Leur organisation à Albertville rejailit sur l'image de la France et, pour la première fois, du fait de la décentralisation, de façon majeure sur celle du département de la Savoie qui les organise.

Il faut, en effet, souligner le rôle joué par les élus et responsables sportifs de ce département dans le choix d'Albertville et dans la préparation de ces jeux mais, contrairement à mes collègues Ehrmann et Dinaglio, je pense que l'Etat remplit parfaitement sa mission et que le Gouvernement fait un excellent travail en faveur de la jeunesse et en faveur des sportifs. C'est le cas pour les jeux Olympiques.

Les jeux Olympiques d'Albertville n'auraient pas été possibles sans le soutien actif et la participation de l'Etat.

Madame le ministre, pouvez-vous rappeler la part que l'Etat a apportée dans le financement des infrastructures autoroutières, routières et autres équipements hors budget des jeux Olympiques ?

Quelle part apporte-t-il dans la préparation des jeux Olympiques proprement dit et des athlètes ?

En février 1992, l'attention de 3 milliards de téléspectateurs sera fixée sur la France. Comment le Gouvernement et vous-même, madame le ministre, comptez-vous valoriser la place de la France à l'occasion du déroulement des jeux Olympiques ? Mais je n'irai pas jusqu'à vous demander, madame le ministre, de vous aligner au départ des compétitions. *(Sourires.)* Vous avez montré aujourd'hui encore que vous aviez parfaitement rempli votre mission. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. On pourrait remettre Calmat sur les patins ! *(Sourires.)* Je préfère d'ailleurs qu'il soit sur des patins que dans cet hémicycle !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. En effet, j'espère qu'Alain Calmat sera présent à ces jeux, ainsi que vous tous, messieurs !

Je voudrais tout d'abord, monsieur le député, rendre hommage, comme vous l'avez fait aux élus de la Savoie et à tous ceux qui ont organisé ces jeux Olympiques ; je pense notamment à Jean-Claude Killy et à Michel Barnier. Mais il serait malhonnête de ne pas rappeler que l'Etat est le premier partenaire des jeux Olympiques de trois manières.

Premièrement, sa participation aux équipements nécessaires à l'organisation de ces jeux est considérable. C'est une chance formidable pour la Savoie. C'est aussi un défi pour la France. Il appartenait à l'Etat d'y faire face. Le coût global des jeux Olympiques est de 11,5 milliards de francs, estimation janvier 1991. L'Etat participera, pour sa part, à hauteur de 3,8 milliards pour les routes, les télécommunications, les transports collectifs et toutes les infrastructures nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Deuxièmement, sa participation au budget même du C.O.J.O. qui est équilibré en recettes et en dépenses, à hauteur de 3,9 milliards, est de 683 millions de francs, soit 17,4 p/ 100. Le ministère de la jeunesse et des sports contribue, lui, à hauteur de 671 millions de francs.

Troisièmement, pour l'entraînement des équipes olympiques un effort particulier, engagé en 1990 et 1991, sera poursuivi en 1992. Ainsi, 50 millions de francs de mesures nouvelles seront consacrés à la préparation de nos athlètes.

En participant aux infrastructures, au budget du C.O.J.O., à la préparation des athlètes, l'Etat est bien le premier partenaire des jeux Olympiques et entend que ces jeux soient à la hauteur des ambitions de notre pays.

M. le président. La parole est à Mme Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Madame le ministre, en tant qu'élue locale, je veux porter témoignage que la mise en place des contrats d'aménagement du temps de l'enfant, les contrats ville-enfant, ne relèvent pas d'une action démagogique et ne dépendent pas de la couleur politique d'une commune. Elle procède simplement de la volonté des élus qui ont pour partenaires aussi bien les directions régionales de l'action culturelle, de la jeunesse et des sports, que la C.A.F.

Ainsi, a été donnée à de nombreux enfants la possibilité de découvrir des activités artistiques, sportives, ludiques telles que le cirque. Des enfants en difficulté ont pu, par ce biais, se retrouver à l'aise dans le milieu scolaire.

Les parents d'élèves en ont tellement pris conscience que, lors des derniers conseils d'administration des collèges, la question suivante m'a été posée : pourquoi ne pas prolonger l'aménagement du temps de l'enfant dans les classes de sixième et de cinquième ? Hors du temps scolaire, ceux qui habitent dans la commune chef-lieu de canton, utilisent les équipements de proximité - pistes de skateboard, de vélo-cross, tables de tennis, équipements que vous nous avez permis de mettre en place cet été, madame le ministre - et sont encadrés par des animateurs, des sportifs de haut niveau. Mais les autres élèves rentrent le soir dans leur commune et n'y trouvent pas les mêmes avantages. Comment faire pour que tous ces jeunes puissent trouver, sur place, les équipements et les responsables qu'ils sont en droit d'attendre ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Madame le député, les crédits pour les contrats d'aménagement du temps de l'enfant augmentent de 30 p. 100 puisqu'ils passent de 180 à 235 millions de francs en 1992. Cette augmentation me permettra d'améliorer encore cette action qui a été lancée, je le rappelle, par M. Calmat.

Je me suis fixé deux objectifs.

Un objectif quantitatif : 1 800 000 enfants sont aujourd'hui concernés ; j'espère en toucher 700 000 de plus au cours de l'année 1992 pour atteindre 2 500 000, soit un écolier sur trois.

J'ai également deux objectifs qualitatifs.

Le premier tend à rapprocher la carte des contrats d'aménagement du temps de l'enfant de la carte des zones d'éducation prioritaire, car aujourd'hui, malheureusement, ces deux cartes sont trop éloignées. Mon souci sera de développer en priorité les contrats d'aménagement du temps de l'enfant dans les zones d'éducation prioritaire, qu'elles soient situées en milieu urbain ou en milieu rural.

Le second objectif - et vous l'avez souligné avec beaucoup de justesse - est d'étendre ces contrats d'aménagement aux collégiens voire aux lycéens. Aujourd'hui, sur 1 800 000 enfants concernés, seulement 80 000 sont dans les collèges ; tous les autres sont dans les écoles primaires. C'est dommage. Il est vrai que, dans la mesure où dans les collèges il n'y a plus de professeur unique, tout est plus compliqué à organiser, notamment les horaires de salle, mais je crois que notre devoir est d'essayer d'y arriver. En tout cas, je m'y emploierai l'année prochaine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Guy Bèche.

M. Guy Bèche. Madame le ministre, depuis ce matin les oppositions sont contraintes de faire beaucoup d'efforts pour expliquer que vous avez un mauvais budget.

M. Eric Raoult. Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd !

M. Guy Bèche. Aussi est-il nécessaire de comparer les périodes pendant lesquelles la gauche a gouverné et celles pendant lesquelles la droite a gouverné.

M. Guy Drat. Ce n'est pas une question !

M. Eric Raoult. Dix ans contre deux ans !

M. Guy Bêche. Ce matin et cet après-midi, nous avons, à plusieurs reprises, parlé du mauvais coup que M. Bergelin a porté en 1987 à la jeunesse en supprimant 450 postes FONJEP.

M. Alain Néri. Eh oui !

M. Guy Bêche. Mais nous avons peut-être oublié de rappeler la deuxième mauvaise action qu'il a commise contre la jeunesse en réduisant le taux de participation du budget de l'Etat au financement de ces postes.

Je rappelle que, au 1^{er} janvier 1981, le taux de participation était de 31 000 francs et que, après avoir augmenté jusqu'à 46 000 francs au 1^{er} janvier 1986, M. Bergelin l'a ramené à 40 000 francs. Depuis 1989-1990, une nouvelle marche en avant s'est opérée et, aujourd'hui, le taux est de 43 000 francs, c'est-à-dire en deçà, malgré tout, du taux de 1986.

Etant donné l'engagement que vous avez pris concernant le nouvel effort qui pourrait être fait en 1992 pour abonder le nombre de FONJEP à hauteur de 200, ma question est simple : n'est-il pas possible d'envisager dans le même temps une nouvelle augmentation du taux de participation de l'Etat au financement de ces postes, de telle sorte que le rattrapage engagé en 1989 puisse lui aussi se poursuivre ?

M. Guy Drut. Nous n'avons jamais parlé de l'action de Bambuck, nous !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Surtout outre-mer où il a été nul !

M. Guy Bêche. Comptez sur nous pour en parler !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, le FONJEP est une association régie par la loi de 1901 qui a été créée en 1964 à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports. Aujourd'hui, il remporte un grand succès.

Il gère notamment les aides que décident d'accorder aux associations six ministères : affaires sociales et intégration, affaires étrangères, agriculture, coopération et développement, environnement et, bien sûr, jeunesse et sports. Sont concernées 422 associations, tandis que 574 municipalités et onze conseils généraux sont cofinanceurs. Je rappelle qu'une concertation interministérielle est nécessaire pour déterminer le montant de la participation au financement de chacun des postes animateurs.

En réponse à une question de votre groupe, monsieur le député, j'ai dit que nous arriverions à créer ensemble, cette année, 200 postes FONJEP. Je m'en félicite et je remercie la représentation parlementaire de l'effort financier qu'elle pourra faire. Je suis prête, je l'ai dit, à l'accompagner dans cet effort.

Le taux de participation a atteint en 1991 un montant de 43 000 francs, en année pleine, somme à laquelle s'ajoutent 412 francs pour le fonctionnement du fonds. J'ai pris bonne note de votre souhait et vous assure que je solliciterai une concertation interministérielle sur ce sujet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Fromet.

M. Michel Fromet. Madame le ministre, vous me permettez tout d'abord de répéter combien les élus locaux vous sont reconnaissants de l'effort entrepris par votre ministère en faveur des jeunes, notamment cet été, et combien ils apprécient votre détermination à concrétiser en un temps record le plan d'équipements sportifs de proximité. C'est un exemple d'efficacité dont il faudrait largement diffuser la recette.

Ma question concerne le bénévolat associatif.

La loi du 5 janvier 1991 prévoit un congé de représentation destiné à favoriser l'exercice des responsabilités par les élus associatifs. Il ne me semble pas avoir trouvé dans le budget pour 1992 la trace de crédits destinés à compenser les heures de représentation de ces élus associatifs. Je souhaite, madame le ministre, que vous nous donniez de réelles assurances en ce domaine.

Je souhaite aussi que nous encouragions nettement les dirigeants bénévoles de nos petits clubs locaux dont le souci est de permettre à la fois l'accès démocratique de tous à une

discipline de leur choix et le rayonnement du sport de masse. Ces dirigeants ne ménagent ni leur temps ni leur peine ni même parfois leur argent. Mais il leur arrive de se décourager devant des tâches administratives lourdes et devant les difficultés fiscales et financières. Il faut penser à eux, madame le ministre. L'aide aux petits clubs est une excellente chose, mais il faut aller au-delà.

Je crois que, au moment où notre assemblée s'apprête à élaborer un statut de l'élu, elle devrait aussi s'intéresser au statut de ces milliers de bénévoles sportifs qui attendent, et qui le méritent bien, un signe de reconnaissance de la nation.

J'aimerais, madame le ministre, sur cette question quelque peu en marge du budget, connaître votre sentiment.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, la loi, que vous avez votée et qui a été publiée le 7 août dernier, sur le congé de représentation en faveur des associations est une première pierre du statut de l'élu associatif. C'était un acte très important qui a donc précédé le statut de l'élu local.

Il existe en France - on l'a dit - 700 000 associations. Il s'en crée chaque année 50 000. Elles jouent évidemment un rôle majeur, vous l'avez souligné, dans l'animation de la vie sociale.

Pour répondre à votre question, je me suis engagée à trouver les moyens nécessaires pour aider les associations, qui sont sous ma tutelle, à mettre en place ce congé de représentation, dès lors que les décrets d'application seront parus. Je ne peux pas, aujourd'hui, prévoir des fonds alors même que je ne connais pas exactement les modalités d'application qui seront fixées par décret. Dès que ces décrets seront publiés - et je me suis engagée à travailler à ce qu'ils le soient le plus rapidement possible - je ferai en sorte que soient dégagés les fonds nécessaires pour aider les associations à bénéficier de ces congés de représentation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bertrand Gallet.

M. Bertrand Gallet. Madame le ministre, je tiens à vous faire part des préoccupations d'une profession peu nombreuse, mais d'un grand rayonnement, celle des guides de haute montagne.

Leur premier sujet de préoccupation est la modification du décret de 1984 créant un brevet d'Etat d'escalade, qui limitait l'altitude à 800 mètres. Cette limite a été portée à 1 500 mètres par un décret de 1991, ce qui crée entre ces brevetés d'Etat et les guides une concurrence réelle.

Cette mesure est mal vécue par les guides qui, à l'issue d'une formation longue, ont acquis un très haut niveau technique offrant toutes garanties de sécurité. Mais 80 p. 100 d'entre eux sont condamnés à la pluriactivité, ne pouvant vivre de la seule activité sportive de la montagne. Ne pourrait-on pas, madame le ministre, réfléchir sur ces diplômés ?

Ma seconde préoccupation concerne la T.V.A. La loi du 29 juillet 1991 qui abroge un article du code des impôts fait craindre aux guides d'être les seuls parmi soixante brevetés d'éducation sportive à être assujettis à la T.V.A.

Madame le ministre, les guides français de haute montagne sont respectés dans le monde entier pour leur haut niveau technique. Ne pensez-vous pas que, au-delà de leurs préoccupations circonstancielles, une réflexion pourrait être engagée sur leur rôle dans la défense de l'environnement et dans la promotion de la pratique du sport en haute montagne ? Ils seraient heureux d'obtenir une réponse à ces questions.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les activités sportives en montagne sont, depuis quelques années, en pleine expansion, tant par le nombre de pratiquants que par la nature des activités. Les guides français de haute montagne dont la technicité est reconnue dans le monde entier n'ont pas été en mesure de satisfaire la totalité des demandes qui se sont manifestées, en raison de leur effectif réduit.

C'est la raison pour laquelle a été créé en 1984, vous l'avez rappelé, le brevet d'Etat d'escalade dont les titulaires pouvaient exercer leur activité au-dessous de 800 mètres. L'explosion de la pratique de l'escalade, notamment dans le secteur du tourisme associatif, a conduit à porter cette limite à

1 500 mètres ; on a considéré, en effet, que les activités respectives de brevetés d'escalade et de guides de haute montagne étaient complémentaires et non pas concurrentes.

Mais j'entends votre inquiétude et j'entends le message que vous souhaitez faire passer à l'Assemblée nationale et au Gouvernement. C'est pourquoi je vous propose la création d'un groupe d'étude sur ce sujet, réunissant professionnels, parlementaires et, bien sûr, fonctionnaires du ministère de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne la situation des guides de haute montagne au regard de la T.V.A., l'inquiétude que certains d'entre eux ont manifestée n'est pas fondée. En effet, la loi de juillet 1991 n'a pas modifié la portée de l'article du code général des impôts intéressant cette profession. En conséquence, les guides de haute montagne se trouveront, comme par le passé, dans deux types de situations. Ceux qui exercent leur activité en qualité d'employés demeurent imposables au titre des traitements et salaires ; ceux qui exercent dans le cadre libéral, en recevant directement de leurs élèves une rémunération, continuent de bénéficier de l'exonération de la T.V.A.

Par ailleurs, une récente instruction du ministère de l'économie, des finances et du budget étend le bénéfice de cette exonération aux accompagnateurs en moyenne montagne.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que les professionnels de la montagne puissent continuer à exercer leur activité en toute sérénité.

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Madame le ministre, à trois mois de l'ouverture des jeux Olympiques d'Albertville et à environ neuf mois de l'ouverture des jeux Olympiques de Barcelone, je souhaite vous interroger sur la préparation olympique. Mais, avant de vous poser cette question, qui sera courte, j'aimerais vous présenter toutes mes félicitations pour la pugnacité et l'efficacité dont vous avez fait preuve afin que le budget de votre ministère augmente de plus de 10 p. 100. Les 360 millions de francs que vous avez obtenus constituent une formidable avancée. Il faut remonter à 1985 pour trouver l'équivalent, un peu différent cependant, puisqu'il s'agissait à l'époque de crédits extra-budgétaires obtenus par la création du Loto sportif qui a plus que doublé annuellement le F.N.D.S. depuis cette date. Certes, ce dernier rencontre actuellement des difficultés qui méritent, j'en conviens, une révision après concertation avec le mouvement sportif. Vous l'avez annoncée, je m'en réjouis.

Madame le ministre, je suis sincèrement désolé que l'effort considérable accompli par le Gouvernement n'ait pas trouvé grâce aux yeux de nos collègues de l'opposition, que ce soit celle de droite ou celle du groupe communiste. Ils auraient, en d'autres temps, couvert d'éloge cette importante augmentation des crédits budgétaires de votre département ministériel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René Drouin et M. Alain Néri. Ils font de la politique politicienne !

M. Alain Calmat. Madame le ministre, une partie de cette augmentation viendra abonder les moyens mis à la disposition des sportifs français de haut niveau, et spécialement pour la préparation olympique.

Pouvez-vous nous indiquer le montant des crédits consacrés à la préparation olympique et quelles seront les modalités d'utilisation de ces crédits ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je vous remercie de vos propos chaleureux et je vais m'efforcer de répondre aussi précisément que possible à votre question.

L'année 1992, année olympique, est une année essentielle et nous ferons tout pour que nos athlètes puissent bénéficier de toutes les conditions nécessaires pour obtenir le plus de médailles possible. Vous savez ce que cela signifie d'entraînement et d'exigence. Nous serons à leurs côtés pour les aider et les soutenir au moment des Jeux d'Albertville et de Barcelone, ainsi que lors des grandes compétitions internationales qui auront lieu également en 1992.

La dotation consacrée à ces grandes manifestations s'élèvera donc, en 1992, à 70 millions de francs, dont 50 millions de mesures nouvelles, pour compléter le financement assuré par le F.N.D.S.

En 1992, les sportifs de haut niveau recevront deux sortes d'aides.

Une aide personnalisée directe sera, comme chaque année, versée par le ministère de la jeunesse et des sports via le C.N.O.S.F. En 1991, 41,3 millions de francs ont été versés à 1 970 athlètes relevant de 47 fédérations. En 1992, un effort particulier sera fait en faveur des présélectionnés olympiques.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre le ministère de la jeunesse et des sports et les fédérations sportives, la part consacrée au sport de haut niveau connaîtra un accroissement significatif pour les fédérations olympiques qui auront obtenu leur qualification. Le ministère consacrera, je l'ai dit, 50 millions de francs de mesures nouvelles pour les disciplines olympiques et 20 millions de francs pour les autres échéances internationales. Cette somme servira à couvrir les frais de préparation et de participation aux jeux Olympiques. Je me rendrai moi-même au stage de regroupement des équipes olympiques d'été à Megève au début du mois de janvier prochain. Ces crédits spécifiques s'ajouteront donc aux 41 millions de francs versés en aides personnalisées aux athlètes. Mille athlètes environ sont impliqués dans la préparation olympique et bénéficieront de ces aides.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de la commission nationale du sport de haut niveau, il a été décidé que les médaillés olympiques recevraient les primes suivantes : pour l'or, 250 000 francs ; pour l'argent, 120 000 francs ; pour le bronze, 80 000 francs.

Parallèlement, tout sera mis en œuvre pour que des avances substantielles puissent être consenties dès le début de l'année 1992 aux fédérations concernées afin que les athlètes reçoivent une part des aides personnalisées plus importante au cours du premier semestre, et que les deux tiers des subventions puissent être versés aux fédérations prioritaires avant le début des Jeux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Gambier.

M. Dominique Gambier. Madame le ministre, en mai dernier, votre prédécesseur a déposé devant notre assemblée un projet de loi sur le sport. Ce projet devait, entre autres, contribuer à clarifier quelque peu le statut des clubs professionnels. Vous avez souhaité, en arrivant à la tête de votre ministère, que soit reprise la concertation avec les fédérations sportives. C'est bien légitime.

A ce jour, la situation des clubs professionnels reste très instable. Certains clubs sont bâtis sur des bases financières qui ne peuvent se maintenir durablement. Pouvez-vous nous préciser, madame le ministre, quelles sont les perspectives que vous souhaitez adopter sur ce point. Où en sont vos discussions avec les fédérations sur le statut des clubs professionnels ? Comptez-vous présenter à la représentation nationale un nouveau projet de loi et dans quel délai ?

Plusieurs députés du groupe socialiste et M. Guy Drut. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, j'ai déjà partiellement répondu à cette question.

En effet, la situation des clubs professionnels et leur statut juridique offrent matière à réflexion. En regardant la composition des clubs professionnels de football de première division et de deuxième division, des clubs de basket-ball ou de hockey sur glace, on constate que nombre d'entre eux ont choisi l'association de type 1901 à statut renforcé. On peut s'interroger sur l'opportunité de ce choix quand on sait l'évolution des flux financiers dans les milieux du sport professionnel.

C'est pourquoi j'ai proposé de reprendre le projet de loi déposé par mon prédécesseur, M. Bambuck, sur le bureau de l'Assemblée et soumis à l'examen de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, afin qu'il fasse

l'objet d'une nouvelle concertation avec le mouvement sportif et que l'on puisse trouver ensemble les statuts les mieux adaptés aux clubs professionnels compte tenu de l'évolution du sport dans les dix dernières années.

Je présenterai donc à la session de printemps un nouveau projet de loi qui tiendra compte des résultats de cette concertation et des réformes de la loi de 1984, afin de répondre pleinement à l'évolution récente de la pratique du sport. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Jeunesse et sports ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 7 425 349 francs ;

« Titre IV : 249 206 607 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 61 728 000 francs ;

« Crédits de paiement : 32 470 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 35 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 32 250 000 francs. »

La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme le ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, compte tenu des informations qui m'ont été communiquées, je me vois obligée, à mon grand regret, de demander, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, la réserve du vote des crédits inscrits à la ligne « Jeunesse et sports » de l'état B, titres III et IV et de l'état C, titres V et VI.

M. Alain Calmat. C'est malheureux !

M. le président. Madame le ministre, la réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mis aux voix les crédits réservés.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, il me revient, comme c'est le cas depuis déjà quelques années, de donner l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de budget que le Gouvernement soumet à l'appréciation de l'Assemblée nationale.

Cet avis favorable, monsieur le ministre, je tiens à vous le dire, est assorti de quelques observations que je me permettrai de faire dans le bref délai qui m'est imparti.

Ce budget reprend les objectifs qui sont ceux du Gouvernement en ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer : assurer leur développement économique plutôt que de reconduire des politiques d'assistance, assurer la progression du niveau de vie dans l'ensemble de l'outre-mer, préparer surtout les départements et territoires d'outre-mer à l'échéance de 1993, et enfin assurer un bon fonctionnement des organismes décentralisés à travers, notamment, l'exécution des contrats de plan.

Quelles sont les caractéristiques de ce budget ? Il connaît une légère progression. Il était de 2 184 millions de francs dans le « primitif » 1991. Après régulation, il a connu quelques réductions et est passé à 1 919 millions de francs. Le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui est de 2 185 millions de francs, ce qui représente une progression de 8,5 p. 100 en autorisations de programme et de 13 p. 100 en crédits de paiement par rapport à l'exécution budgétaire après la régulation de 1991.

Mais, plus globalement, mes chers collègues, il faut avoir présent à l'esprit que les efforts de la collectivité nationale en faveur de l'outre-mer sont bien supérieurs à ces chiffres, qui n'en représentent qu'une infime partie. De près de 30 milliards de francs en 1991, ils atteignent aujourd'hui 31 milliards dans le projet de budget pour 1992.

Je me permettrai de rappeler les priorités que vous dégagez, surtout en matière de développement économique, à travers deux instruments que chacun, ici, connaît bien : le fonds d'investissement des départements d'outre-mer, d'une part ; le F.I.D.E.S., d'autre part.

Le F.I.D.O.M. reste fidèle à ses missions : le soutien à l'emploi productif, le développement de la formation et de la recherche, considéré comme prioritaire, l'amélioration des infrastructures de l'ensemble des départements et des collectivités territoriales de l'outre-mer et un aménagement concerté du territoire, qui revêt des aspects divers suivant les départements.

Nous pourrions en retrouver quelques exemples. Vous trouverez plus de détails dans mon rapport écrit. J'ai tenu, cette année, à y retracer l'effort budgétaire dans chacun des territoires et des départements concernés.

Je m'abstiendrai d'en faire ici une lecture fastidieuse, ce qui raccourcira la durée de mon intervention. Mais, que ce soit à la Réunion, à la Guadeloupe, à la Guyane ou à la Martinique, les efforts sont importants : à la Réunion avec le plan de consolidation de l'industrie sucrière, la construction d'une résidence universitaire internationale et la conduite du contrat de ville de Saint-Denis, et de même à la Guadeloupe. Nous retrouvons, dans tous ces départements, la volonté du Gouvernement d'agir, à travers le développement social des quartiers, sur l'aménagement urbain des grandes cités de nos départements d'outre-mer.

La Guyane, quant à elle, bénéficie toujours du plan Phédré, qui mobilise, je le rappelle, 1 milliard de francs en associant à la fois la recherche spatiale et le département, ainsi que l'Etat.

Les actions qui sont conduites par ailleurs, que ce soit à Mayotte ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, visent aussi au développement des infrastructures de désenclavement. C'est, par exemple, à Mayotte l'assainissement des villages, alors qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon des problèmes, qui étaient depuis longtemps aigus, sont en voie de solution - je pense à des actions de développement qui sont en cours, mais aussi à la construction d'une nouvelle piste aéroportuaire.

L'une des observations du rapporteur - que vous trouverez, monsieur le ministre, dans le rapport écrit - concerne la réfection du port de Miquelon. C'est une question en suspens. J'espère que vous nous apporterez, au cours des débats, la réponse qui convient.

Le F.I.D.E.S. connaît, quant à lui, une légère réduction, mais les priorités sont maintenues, qu'il s'agisse des actions menées en Polynésie, à Wallis-et-Futuna, en Nouvelle-Calédonie ou dans les terres australes et antarctiques : en Polynésie, où l'aménagement des communes doit se poursuivre et où l'immense effort de logement social que l'on doit conduire est bien entamé ; à Wallis-et-Futuna, où il s'agit d'améliorer la qualité des infrastructures, mais aussi d'assurer un développement harmonieux de ces îles ; en Nouvelle-Calédonie, où les problèmes fonciers sont toujours d'actualité et où l'action de l'A.D.R.A.F., en particulier, connaîtra, nous l'espérons, à travers le budget de 1992, des résultats efficaces ; dans les terres australes et antarctiques, où des efforts importants ont été faits cette année en ce qui concerne l'enveloppe recherche et la piste d'atterrissage de Dumont-d'Urville.

Il y a là tout un ensemble d'actions qui doivent contribuer au développement économique de l'ensemble des départements et territoires, et qui traduisent la priorité donnée par le Gouvernement à la réduction des inégalités, ne serait-ce qu'à travers l'action de l'Agence nationale pour l'insertion et la formation des travailleurs de l'outre-mer - qui, grâce à une réorganisation et à un niveau de crédits convenable, doit atteindre les objectifs qui sont les siens.

Un mot maintenant, monsieur le ministre, des mesures qui viendront en discussion vendredi, lorsque seront examinés les articles non rattachés : il s'agit des mesures relatives à la défiscalisation.

La commission des finances a désigné une mission d'information, sous la responsabilité de son rapporteur général, M. Alain Richard.

Cette mission, à laquelle votre rapporteur spécial avait l'honneur d'appartenir avec quelques-uns de nos collègues ici présents, a conclu qu'il fallait maintenir - peut-être en les moralisant - les mesures de défiscalisation qui avaient été décidées en 1986.

Le rapporteur général a soumis à l'appréciation de la commission des finances de l'Assemblée nationale un certain nombre d'amendements, qui devraient recueillir un assentiment unanime dans cette enceinte. En effet, la mission conduite sous l'autorité de M. Alain Richard a permis à chacun d'entre nous de comprendre l'intérêt des mesures de défiscalisation en outre-mer. Nous avons aussi ressenti la nécessité de prendre diverses mesures de régularisation concernant ces aides, la défiscalisation ayant incontestablement produit certains effets économiques au cours des cinq dernières années. De toute façon, nous aurons à en débattre.

J'en viens à une proposition que j'ai faite à M. le président de la commission des finances et à M. le rapporteur général : elle concerne la fiscalité de deux territoires d'outre-mer : la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

J'ai soumis cette proposition à M. Léontieff voici quelques mois, puis à son successeur, M. Flosse. J'ai obtenu leur assentiment. Je l'ai aussi soumise, au nom de la commission des finances, aux responsables politiques de Nouvelle-Calédonie. La mission Richard - appelons-la ainsi -, qui a suivi les problèmes de la défiscalisation et, d'une manière plus générale, de la fiscalité d'outre-mer, se tient à la disposition des deux territoires, qui ont la maîtrise de leur fiscalité propre, pour leur proposer un avis, dont ils pourront s'inspirer et qui leur sera, je l'espère, de quelque utilité. J'ai, à cet égard, l'accord du président de la commission des finances et du rapporteur général.

Je conclurai en soulignant, comme je le disais au début de mon intervention, que, dans une période de rigueur et d'austérité budgétaire, ce budget permettra à l'Etat de tenir ses engagements, de poursuivre les actions qui étaient envisagées dans les programmes précédents - en allant même au-delà -, de maintenir dans l'ensemble de l'outre-mer, que ce soient les départements ou les territoires, la volonté de développement économique et sociale qui a été celle du gouvernement auquel vous appartenez et des gouvernements auxquels vous avez appartenu, ce qui marque une continuité dans l'action de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. René Drouin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'analyse des crédits ayant été remarquablement présentée par le rapporteur spécial de la commission des finances, je limiterai mon propos, dans le peu de temps qui m'est imparti, à deux points particuliers touchant les D.O.M. et les T.O.M. : la coopération régionale et le renouvellement de l'accord d'association des T.O.M. à la C.E.E.

La coopération régionale, tout d'abord.

Maintenues isolées pendant de nombreuses années en raison de l'histoire et des structures politiques et économiques de la région environnante, les Antilles-Guyane doivent aujourd'hui développer une coopération de plus en plus étroite avec la région Caraïbe, dont elles sont partie intégrante.

Deux ensembles de facteurs, d'ailleurs, les y poussent.

D'une part, les acteurs politiques et économiques locaux souhaitent une meilleure intégration de ces départements dans leur environnement géographique. Le secteur politique parce qu'il y recherche des solidarités politiques et culturelles, le secteur économique parce qu'il veut élargir son marché et réduire ses coûts de production. Ces souhaits sont d'ailleurs partagés par la plupart des secteurs économiques qui considèrent que les identités guadeloupéenne, guyanaise et martiniquaise ont pour prolongement naturel l'identité caraïbienne.

D'autre part, les pouvoirs publics - et votre rôle, monsieur le ministre, a été déterminant - ont pris conscience de cette évolution, car elle constitue un atout essentiel dans la région. En effet, elle permet à la France de se rapprocher des peuples de la région, tant sur le plan géographique que sur le plan politique ou culturel, rendant ainsi plus efficace la politique de coopération scientifique et technique en lui offrant une base opérationnelle dans cette région.

Tout cela doit contribuer au développement et, je le pense, à la stabilité politique dans les Antilles-Guyane, mais en même temps dans l'ensemble de la région. La France, dans cette perspective, est relayée par la C.E.E., pour qui la Caraïbe, même si elle ne représente qu'un potentiel économique de taille moyenne, n'en revêt pas moins une importance exceptionnelle due à la présence de nombreux pays européens dans la région, à l'appartenance de tous les pays qui en font partie au groupe A.C.P. et au rôle stratégique que jouera cette région face aux trois enjeux de l'an 2000 : je veux dire le spatial, les télécommunications, l'économie mondiale. Cette situation est d'autant plus importante que, dans la perspective de la grande Europe, l'une des principales décisions de la C.E.E. sera le redéploiement hors de ses frontières géographiques.

Pour ce qui les concerne, les pays de la Caraïbe, après avoir été tentés par les Etats-Unis et le marché nord-américain, subissent sur ce marché une crise grave de leur commerce extérieur, qui se traduit par une baisse de la demande, une chute des prix des productions locales, un endettement croissant et des difficultés de balance des paiements.

Face à cette situation, il est indispensable que ces pays renforcent leurs liens économiques régionaux, accroissent leurs échanges commerciaux avec d'autres partenaires industrialisés et accèdent à de nouvelles sources technologiques.

Je demeure persuadé que l'un des choix alternatifs les plus sûrs pour eux est la Communauté économique européenne. En effet, en renforçant leurs liens avec l'Europe, ils renforcent du même coup leurs relations potentielles avec les Antilles-Guyane, puisque celles-ci en sont partie intégrante. Par ailleurs, dans la mesure où elles exportent sur le marché européen des produits identiques à ceux de la Caraïbe, les Antilles-Guyane ont avec ces pays un intérêt commun à coopérer, face aux opportunités et aux risques que comporte l'échance du Marché unique.

Pour l'Amérique du Nord, l'intérêt économique de la région est déclinant. Les Etats-Unis réorientent leurs approvisionnements vers des pays plus compétitifs d'Amérique centrale et latine. Leur intérêt politique et stratégique dans la région s'est par ailleurs affaibli avec la disparition de la puissance soviétique, créant dès lors un vide que l'Europe est appelée à combler.

Cependant, si, d'une façon globale, il peut apparaître que toutes les conditions sont réunies pour favoriser la coopération régionale entre les Antilles-Guyane et le reste de la Caraïbe, il demeure dans les faits un certain nombre d'obstacles, de limites et de risques. Ceux-ci tiennent aux données physiques, culturelles, institutionnelles et économiques, lesquelles ne peuvent être ignorées car il en découlerait de graves conséquences.

C'est pourquoi nous devons - vous devez - poursuivre la mise en place d'une politique régionale qui combine harmonieusement coopération verticale et coopération horizontale.

En effet, compte tenu de l'exiguïté et du degré de spécialisation des économies de la Caraïbe, la croissance de chaque pays et celle de l'ensemble de la région ne peuvent que dépendre des marchés extérieurs.

Dans ces conditions, la priorité immédiate, c'est de s'assurer des marchés pour les produits traditionnels menacés par la perspective européenne de 1992 et d'ouvrir à ceux-ci de nouveaux débouchés. C'est également d'améliorer la compétitivité par les transferts techniques et l'innovation technologique. Dès lors que la croissance est assurée sur les marchés extérieurs, il est possible de rechercher des mesures qui renforcent les liens régionaux et amplifient l'impulsion extérieure.

Les Antilles-Guyane sont, de par leur appartenance à la région Caraïbe, à la France et à l'Europe, dans une position privilégiée pour jouer un rôle essentiel dans la coopération régionale. Encore faut-il, monsieur le ministre, qu'elles le veuillent, qu'elles s'en donnent les moyens et, bien entendu, que nous les y aidions. C'est pourquoi je vous encourage à poursuivre dans les trois directions qui me semblent essentielles :

Premièrement, le renforcement de la position des Antilles-Guyane en France et en Europe ;

Deuxièmement, l'assouplissement de leurs relations politiques et économiques aussi bien entre elles qu'avec les pays environnants ;

Troisièmement, la combinaison rationnelle, dans le cadre d'un partenariat efficace, des moyens techniques, économiques et financiers, tant nationaux qu'euro-péens.

Je crois que, grâce à une coopération ainsi conçue, il sera possible de faire progresser le développement économique, aussi bien des Antilles-Guyane que des pays de leur environnement géographique, et ce au bénéfice de tous.

Le second point de mon propos portera sur le renouvellement de l'accord d'association des T.O.M. à la C.E.E. A cet égard, monsieur le ministre, je tiens à vous rendre hommage pour la manière dont a été conduite la négociation et surtout pour les résultats obtenus.

Je rappelle que les T.O.M. et les collectivités territoriales françaises d'outre-mer ne font pas partie de la C.E.E., mais figurent, conformément au traité de Rome, dans la catégorie des pays et territoires d'outre-mer et bénéficient à ce titre d'un régime d'association aux objectifs et aux modalités spécifiques.

La mise en œuvre de ce régime spécial se fait par l'intermédiaire de décisions d'associations successives prises, selon une périodicité jusqu'à présent quinquennale, par le conseil des ministres de la Communauté. La première décision avait été signée le 25 mars 1957 et la plus récente a été adoptée par le conseil du 25 juillet 1991 pour une durée de dix ans.

Bien que d'origine commune et présentant de nombreuses analogies avec les conventions de Lomé qui lient à la C.E.E. les anciennes possessions d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique des empires coloniaux européens, le régime d'association des P.T.O.M. à la C.E.E. doit en être distingué compte tenu de la spécificité des P.T.O.M., lesquels entretiennent avec leur métropole, et donc avec l'ensemble de la C.E.E., des liens particuliers.

Les années 1990 et 1991 ont constitué une étape importante et significative de l'évolution des liens que la C.E.E. entretient avec ces pays et territoires. En effet, elles ont été consacrées, d'une part, à la ratification et à la mise en place de la IV^e Convention de Lomé et, d'autre part, à la négociation consécutive d'une nouvelle décision d'association des P.T.C.M. à la C.E.E.

Cette négociation, qui s'est achevée en juin 1991 par l'adoption par le conseil des ministres de la C.E.E. de la nouvelle décision d'association du 25 juillet 1991, avait été

précédée par une large concertation sur la base du partenariat Etat-élus-autorités des P.T.O.M.-Commission des communautés.

Malgré la volonté de certaines délégations de remettre en cause les principes mêmes de l'accord, un consensus a été obtenu en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des T.O.M. ainsi que le renforcement de leurs structures économiques.

Avec cette décision, les territoires et les collectivités territoriales de l'outre-mer français vont bénéficier de trois séries d'avantages.

D'abord, sur le plan commercial, leurs débouchés vers la C.E.E. vont être élargis, dans la mesure où les T.O.M. bénéficieront d'un régime préférentiel des échanges. Ainsi, il y aura désormais exemption de droits de douane et de taxes d'effet équivalent pour certains produits importés dans ces territoires et réexportés en l'état vers la Communauté. S'agissant de l'importation de produits en provenance de la C.E.E., les T.O.M. conservent la possibilité de maintenir ou d'établir les droits de douane ou les restrictions quantitatives qu'ils estiment nécessaires pour leur développement. Cette mesure s'applique également aux produits en provenance d'autres T.O.M.

Ensuite, sur le plan juridique, la décision du 25 juillet 1991 reconnaît formellement les compétences spécifiques des T.O.M., comme en témoigne l'article 232.

Cette formulation, en répondant aux vœux exprimés par pratiquement tous les élus des T.O.M., donne à la question du droit d'établissement des personnes et des services dans les P.T.O.M. une réponse aux objectifs de développement économique et social inscrits dans le traité de la C.E.E., sans pour autant porter atteinte aux compétences et à l'autonomie de ces territoires - compétences et autonomie auxquelles ils tiennent - notamment en matière de priorité d'accès à certains emplois et d'examen de projets d'investissements.

Enfin, sur le plan financier, la décision permet l'attribution d'un montant de crédits correspondant aux critères objectifs de répartition du Fonds européen de développement. En effet, aux termes du message adressé à la Commission en avril 1991, les élus des P.T.O.M. avaient souhaité une meilleure répartition des crédits du VII^e F.E.D. et surtout la prise en compte dans les crédits d'aides programmables de critères objectifs faisant apparaître les réalités économiques et géographiques propres à chaque T.O.M.

Ainsi, en appliquant ces critères - nombre d'habitants, superficie, densité, P.N.B., taux de couverture import-export - la part du F.E.D. programmable revenant aux T.O.M. liés à la France était de l'ordre de 50 p. 100.

Malgré l'opposition des partisans d'une solution plus politique qui aurait conduit, comme pour les F.E.D. précédents, à une répartition égale aux trois Etats intéressés, c'est la solution la plus logique et la moins contestable qui a prévalu.

Ainsi, nos T.O.M. bénéficient désormais de 46,8 p. 100 du F.E.D. programmable, soit 40,2 millions d'écus auxquels devraient venir s'ajouter 5,4 millions d'écus au titre de l'enveloppe consacrée à la coopération régionale. Pour bien mesurer l'effort accompli, il suffit de rappeler que les sommes attribuées aux T.O.M. français au titre du VI^e F.E.D. programmable étaient de 26,5 millions d'écus.

Je souhaite, monsieur le ministre, que la mise en œuvre du volet financier de la décision d'association se fasse dans les meilleures conditions et que la clef de répartition tienne compte des projets de réalisation à la fois conformes aux objectifs de la décision et compatibles avec un programme de développement cohérent dont les priorités sont examinées en concertation avec les milieux concernés, non seulement pour la programmation indicative spécifique aux P.T.O.M., mais également pour la programmation relative à la coopération régionale A.C.P.-D.O.M.-T.O.M.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que je souhaitais formuler dans le cadre de l'examen de votre budget pour l'adoption duquel la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, malheureusement, ou heureusement parfois, les chiffres parlent sans équivoque. L'analyse de ce projet de budget sous un angle objectif, mais non polémique, fait apparaître que les territoires d'outre-mer ne font pas partie des priorités gouvernementales puisque les crédits qui leur sont consacrés baisseront de plus de 4 p. 100.

Cette diminution est d'autant plus préjudiciable que, dans ces territoires d'outre-mer, une population jeune souffre d'un manque de formation. On déplore également un manque d'infrastructures.

Même si votre budget, monsieur le ministre, n'est pas la seule source de solidarité entre la métropole et ces territoires, nous ne pouvons que signaler avec amertume que cette baisse de vos crédits marque un recul par rapport aux années passées.

Je me bornerai à citer quelques baisses significatives, vous renvoyant pour le reste à mon rapport écrit.

Afin d'éviter toute querelle de chiffres, je tiens à indiquer immédiatement que je tiens à comparer les chiffres de ce budget à ceux qui ont été votés pour le budget précédent. Je ne prendrai donc pas en compte les régulations opérées par les arrêtés de mars 1991, régulations obtenues grâce au combat que vous avez mené, monsieur le ministre, lors des arbitrages budgétaires, et qui ont permis de remonter la pente par rapport à mars 1991. En tout cas, le député que je suis, pense que nous ne sommes pas à l'abri d'une régulation budgétaire en 1992.

S'agissant des services extérieurs, c'est-à-dire des moyens consacrés au fonctionnement des services et aux dépenses d'équipements administratifs, les crédits sont en recul.

Pour ce qui est des crédits consacrés aux collectivités locales, ils baissent de 12,7 p. 100.

Quant aux crédits destinés à l'action culturelle et sociale, ils verront leur montant diminuer de 5,6 p. 100. Cela nous inquiète d'autant plus, monsieur le ministre, que le budget de la culture de votre collègue Jack Lang a fait l'objet d'une priorité au plan national, laquelle s'est traduite par une augmentation substantielle. Cette inquiétude est accentuée par le fait que les subventions destinées aux deux établissements publics créés en Nouvelle-Calédonie par la loi référendaire - l'Institut de formation des personnels administratifs et l'Agence de développement de la culture canaque - sont en baisse.

Or, monsieur le ministre, lorsque nous avons soutenu le projet de loi référendaire, vous comme nous avons dit en commission des lois que la formation des hommes en Nouvelle-Calédonie serait, aux côtés du réaménagement du territoire et du décloisonnement ethnoculturel, l'un des grands axes du projet de rééquilibrage et de rétablissement de la paix fraternelle dans ce territoire. Si nous lésinons sur les moyens à consacrer à la formation et à la culture dans le territoire de Nouvelle-Calédonie, nous risquons de faire aujourd'hui une économie qui coûtera cher demain.

Sur le plan de l'action économique, monsieur le ministre, votre budget, malheureusement, ne marque pas de progression. Seule l'A.D.R.A.F. bénéficie d'une légère augmentation des crédits de 0,5 p. 100. Au reste, je souhaiterais savoir, au nom de la commission, quel est le bilan des actions engagées par cette agence.

Par ailleurs, nous constatons une baisse des crédits du F.I.D.E.S. A ce sujet, dans quelles conditions et dans quels délais allez-vous mettre en place la nécessaire réforme de ce fonds. En effet, la procédure d'analyse des dossiers par la caisse centrale de coopération économique est trop lourde et finit par compliquer la gestion de ce fonds, au point de rendre inopérante l'action des divers intervenants.

S'agissant du « chapitre réservoir » pour le développement de la Nouvelle-Calédonie, notre commission s'est inquiétée de savoir quand sera pris le deuxième arrêté concernant la mise en œuvre de ces fonds.

Enfin, il y a tout de même une lueur : les crédits de recherche augmentent de 26 p. 100, représentant 6,9 p. 100 des actions de votre ministère dans les T.O.M.

La commission des lois a également examiné l'évolution institutionnelle dans ces territoires.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, nous estimons que le contrat a été respecté, puisque l'ensemble du dispositif institutionnel prévu par la loi référendaire du 9 novembre 1988 est désormais en place : le comité économique et social a été installé le 21 mars, tandis que le décret instituant le comité consultatif du crédit a été publié le 10 mai 1991. De même, la loi du 29 décembre 1990 a permis l'application de l'article 10 de la loi référendaire qui prévoyait que certaines dispositions de la loi de décentralisation seraient appliquées dans ce territoire.

L'année 1991 a été marquée par les missions de magistrats sur le territoire. La mise à jour des listes électorales a été opérée. Il nous a été confirmé que deux autres opérations viendraient, en 1994 et en 1997, compléter ce dispositif de transparence et d'équité.

Les principaux organismes consultatifs ont également été mis en place. Nous avons noté le partenariat qui s'est ébauché entre le comité économique et social et le comité consultatif coutumier afin de rechercher les moyens permettant de trouver un équilibre entre les valeurs coutumières et les nécessités du développement économique.

Dans cette analyse des aspects institutionnels, la commission s'est montrée particulièrement soucieuse de l'aspect humain des problèmes. Nous vivons dans un siècle où l'homme doit être au centre des préoccupations des élus et de leurs décisions. Toute action qui se ferait sans les Néo-Calédoniens, sans les Polynésiens ou sans les habitants de Wallis et Futuna serait mal reçue par la population. C'est pour cette raison que notre commission insiste beaucoup sur le fait qu'un véritable partenariat doit s'instaurer entre le pouvoir central, les collectivités et les élus de ces territoires.

Le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ayant excellemment parlé des actions de développement, j'en viens aux réformes institutionnelles en Polynésie qui prennent l'allure d'un miroir aux alouettes.

Je voudrais dire à mes collègues de Polynésie que, au-delà des institutions, il y a la volonté politique, il y a la nécessaire formation des hommes, il y a l'exigence de transparence dans la gestion des affaires locales. Je ne donne pas là une leçon, je fais part d'une expérience à laquelle je vous demande de réfléchir. En fait, en cette matière, chacun doit balayer devant sa porte, moi le premier !

Les institutions et les statuts ne font pas les hommes. Je siége ici depuis cinq ans seulement, mais j'ai dû voter au moins deux réformes concernant la Polynésie. Pourtant, les finances de la collectivité sont en difficulté, et vous avez eu besoin d'une nouvelle avance de trésorerie. Pourtant, les réformes fiscales qui ont été votées par la collectivité n'arrivent pas à être appliquées du fait de la pression populaire. C'est la raison pour laquelle, là-bas comme dans l'outre-mer français en général, le rôle de formation des hommes que nous allons assumer sera déterminant pour notre capacité à prendre notre place dans la région, dans la collectivité nationale et au niveau européen. Nous sommes les principaux acteurs, et c'est de notre capacité à utiliser l'argent public pour former les hommes en priorité absolue que dépendra l'avenir de ces territoires et de ces départements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Je n'oublie pas Wallis-et-Futuna. Loin des yeux, loin du cœur, c'est comme cela que les Wallisiens et les Futuniens ressentent l'application du principe de solidarité nationale.

Une délégation, vous l'avez précisé en commission, monsieur le ministre, viendra vous rendre visite prochainement à Paris afin de mettre en place un contrat de développement entre ce territoire et la communauté nationale. Comme le disent les populations sages de ce territoire : « Ce n'est pas parce qu'on est tranquille qu'on n'a pas de besoins ; ce n'est pas parce qu'on est tranquille et qu'on ne fait pas la une de l'actualité qu'on n'a pas à faire face à d'énormes défis concernant la jeunesse. »

J'avais proposé à la commission des lois de s'abstenir, mais celle-ci, à la majorité, a émis un avis favorable à l'adoption du budget du ministère. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des lois de notre assemblée, saisie pour avis sur le projet de loi de finances pour 1992 du ministère des départements et territoires d'outre-mer, a examiné la semaine dernière ce budget qui lui a été présenté par M. le ministre.

Cet examen a été préparé par des réunions de travail entre votre rapporteur et les principaux collaborateurs de M. le ministre, ainsi que par les réponses apportées à un questionnaire adressé au ministère dans le courant de l'été. La commission des lois, au terme de cet examen, a émis un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget.

Elle a en effet pu noter le haut niveau des crédits du ministère atteint depuis plusieurs années et maintenu dans ce budget.

M. Pourchon, rapporteur spécial, a parfaitement analysé les grandes lignes de ce budget. Permettez-moi cependant d'en souligner quelques points. On note 23 p. 100 d'augmentation en quatre ans et 29 p. 100 en ce qui concerne l'ensemble des concours de l'Etat pour les départements et territoires d'outre-mer. La politique du Gouvernement peut être appréciée à moyen terme et c'est assurément, en termes budgétaires, une politique bénéfique pour nos départements d'outre-mer.

Vous avez pour 1992, monsieur le ministre, pu obtenir du Gouvernement une augmentation de 8,5 p. 100 en autorisation de programme et de 13,8 p. 100 en crédits de paiement par rapport au budget dont vous avez pu effectivement disposer pour l'année 1991.

En ce qui concerne le F.I.D.O.M., par exemple, nous constatons une augmentation de 11 p. 100 des crédits de paiement.

Dois-je ajouter que le maintien de cette politique volontaire pour les départements d'outre-mer se réalise dans un contexte budgétaire contraignant, malgré l'achèvement de la loi de programme ?

Ainsi, les crédits nécessaires à la poursuite du travail à long terme qu'a engagé le Gouvernement pour développer l'outre-mer sont disponibles. Ils permettront, un an avant l'échéance du grand marché européen, de mobiliser les crédits communautaires et de continuer l'effort pour le développement économique et la réduction des inégalités sociales.

Développement économique, réduction des inégalités sociales, ce sont là les deux volets principaux de l'examen auquel s'est livrée la commission des lois à travers le rapport que je lui ai soumis.

Vous aviez vous-même, monsieur le ministre, fixé cinq objectifs à votre action gouvernementale pour l'outre-mer : développement économique, égalité sociale, coopération régionale, intégration dans l'Europe, identité culturelle.

Je développerai quelques-uns seulement de ces points, M. Drouin ayant déjà traité de l'Europe, de la coopération régionale et de l'identité culturelle.

Si les moyens budgétaires sont consolidés à un haut niveau, c'est avant tout pour assurer un véritable développement économique par un effort continu d'investissement.

Pour autant, la situation économique actuelle des départements d'outre-mer doit retenir toute notre attention.

Les efforts engagés devraient être poursuivis pendant longtemps encore pour atteindre des objectifs ambitieux. L'activité économique de nos départements, même si elle peut être parfois contrastée, n'en demeure pas moins fragile et soumise à de nombreux aléas.

Le chômage reste à un niveau très important, ce qui nécessite, nous le verrons dans quelques instants, des actions de formation adaptées. Nous pouvons aujourd'hui tirer des enseignements de la loi de programme achevée cette année. Assurément, à travers de nombreuses actions spécifiques, elle a accompagné le développement économique des départements d'outre-mer ces cinq dernières années.

Ainsi, 170 millions de francs ont été affectés aux constructions scolaires du second degré dans les quatre départements d'outre-mer et des sommes également très importantes sont destinées à l'amélioration des infrastructures portuaires, à la voirie forestière de Guyane et aux voies routières en général.

A la Réunion, ce sont 270 millions de francs en cinq ans qui ont été affectés au titre d'une opération intégrée de développement.

La loi de programme, nous le voyons à travers ces quelques exemples, a largement contribué au développement de l'activité économique de l'outre-mer, mais le soutien aux activités productrices et créatrices d'emplois a été également privilégié par le biais des primes d'équipement et d'emploi, dont vous pourrez trouver le détail dans mon rapport.

Les actions conduites par le Gouvernement pour encourager le développement économique des départements d'outre-mer afin d'assurer, comme en métropole, et contrairement aux Etats voisins, une progression du niveau de vie des habitants s'inscrivent, je l'ai déjà souligné, dans un programme plus vaste de réduction des inégalités.

Cette politique doit donc être poursuivie, mais nous devons cependant rester vigilants en ce qui concerne le climat social dans les départements d'outre-mer : les événements tragiques de février 1991 à la Réunion sont là pour nous le rappeler.

Je souhaite conclure cette intervention en parlant plus précisément de nos collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

A Mayotte, la modernisation du droit a été, et reste, une priorité. Sept ordonnances ont été publiées en application de la loi votée en 1989. Une prochaine loi d'habilitation - vous l'avez indiqué, monsieur le ministre - devrait nous être soumise pour compléter le dispositif.

Par ailleurs, l'exécution des programmes d'investissement prévus par la convention Etat-Mayotte et dans le contrat de plan Etat-collectivité s'est poursuivie activement en vue de l'amélioration de l'habitat, de la construction de locaux scolaires, de l'aménagement des voies et de la modernisation des structures hospitalières.

Quant aux problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon, ils sont toujours axés sur la pêche. Un arbitrage franco-canadien est en cours. Je crois que, de ce point de vue, la vigilance du Gouvernement est nécessaire.

J'en viens à quelques préoccupations particulières.

La question de l'évolution de l'octroi de mer reste bien entendu posée. Nous abordons le marché unique et nous souhaitons que vous soyez très vigilants à cet égard. C'est l'une des priorités que vous aviez affirmées et nous comptons sur vous.

La réalisation de cet objectif passe aussi par le développement de la formation professionnelle, condition incontournable de l'emploi et base de l'insertion. Vous trouverez là aussi dans mon rapport une analyse des actions de formation conduites depuis deux ans.

Par ailleurs, le service militaire adapté voit les efforts poursuivis en vue d'améliorer les taux d'encadrement et d'augmenter les effectifs ainsi que les résultats obtenus en formation professionnelle.

Enfin, les missions dévolues à l'A.N.T. ont été recentrées à la suite des conclusions d'un rapport de l'inspection générale des affaires sociales ; je vous renvoie sur ce point à mon rapport.

Second volet de mon rapport pour avis : la poursuite de la réduction des inégalités sociales est une priorité affirmée par le Gouvernement. Nous pouvons noter la poursuite, au cours de l'année 1991, de l'alignement des allocations familiales, le rattrapage du niveau du S.M.I.C. et l'adaptation du R.M.I.

Chacun de ces points fait l'objet, dans mon rapport, d'informations précises et d'analyses ; je ne vais donc pas les développer. Sachez toutefois qu'une des conséquences de la politique conduite par le Gouvernement est la croissance de la consommation des ménages dans les départements d'outre-mer.

Nous avons également noté, lors de la discussion en commission des lois, une diminution des autorisations de programme de la ligne budgétaire unique concernant le logement. Cette diminution est préoccupante. Même si les crédits restent à un niveau élevé, les besoins, vous le savez, sont considérables. Nous aurions aimé qu'un effort fût entrepris.

Enfin, suite à l'intervention de M. le Président de la République, dimanche dernier, je pose la question : « Une réforme constitutionnelle ne pourrait-elle pas s'accompagner d'une

réforme des institutions touchant par exemple les assemblées régionales ou départementales ? » A titre personnel, je crois que ce serait utile ...

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Très bien ! Un peu de clarté serait nécessaire !

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis... et pas seulement pour les départements d'outre-mer.

Mon rapport est plus complet que cette brève présentation. Il conclut à l'adoption des crédits du ministère, et la commission a bien voulu me suivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai apprécié les analyses et la pertinence des rapports de M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur de la commission des lois pour les territoires d'outre-mer, de M. Jérôme Lambert, rapporteur de la commission des lois pour les départements d'outre-mer, et de M. René Drouin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

La qualité de leur travail est due au dialogue continu engagé avec mon ministère depuis plusieurs années, au concours des présidents des commissions, des rapporteurs et des administrateurs de l'Assemblée ; je tenais à ce que cela fût dit.

Un budget constitue avant tout le moyen d'une politique. Avant de vous présenter le projet de budget du ministère des D.O.M.-T.O.M. pour 1992, je voudrais rappeler devant vous la politique que je poursuis pour l'outre-mer, sous l'autorité du Premier ministre et dans le cadre des orientations arrêtées par le Président de la République.

Cette politique est éclairée par une seule question : quel outre-mer voulons-nous construire ? Quel est l'objectif, à terme, vers lequel nous voulons tendre, qui donne sa cohérence à toutes les mesures que nous avons prises pour l'outre-mer depuis 1988 et qui inspire le projet de budget pour 1992 ?

Pour moi, il n'y a qu'une réponse possible : notre objectif, c'est que l'outre-mer participe à l'édification d'une communauté nationale unie, où tous les citoyens, qu'ils résident en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer, puissent bénéficier d'une égale dignité. L'outre-mer fait partie du territoire français, sa population est française, non par je ne sais quelle séquelle coloniale, comme je l'entends encore parfois, mais parce qu'elle en a exprimé la volonté. La libre détermination des peuples, c'est aussi la liberté d'appartenir aux ensembles politiques et économiques qu'ils ont choisis.

Tel est donc le but que nous poursuivons : nos compatriotes des départements d'outre-mer, Français à part entière, ont droit comme les autres aux conditions de vie qui s'attachent à un grand pays moderne. Ils ont droit, dans les D.O.M., à la garantie d'un salaire minimum et d'un revenu minimum, à des allocations familiales, dont rien ne justifie qu'elles ne soient pas, à terme, au même niveau qu'en métropole. Ils ont droit, dans les D.O.M. et les T.O.M., à un environnement digne, à un habitat et à des conditions sanitaires décentes, à une alimentation en eau potable assurée, à un système éducatif de même qualité qu'en métropole. Comment pourrions-nous tolérer plus longtemps que perdurent outre-mer des situations qui apparaîtraient inacceptables à tous en métropole ?

Notre objectif, c'est donc l'égalité des conditions de vie, au sens large, entre l'outre-mer et la métropole ou, pour reprendre une formule connue qui doit s'appliquer aussi pour l'outre-mer, l'égalité des chances de tous les citoyens. Et l'outil que nous forgeons pour y parvenir, c'est le développement économique de l'outre-mer. Voilà pourquoi je ne peux accepter l'idée que le développement économique se fasse au détriment du but ultime que nous poursuivons, c'est-à-dire le développement social. Ce serait une terrible erreur de perspective que de nous engager sur la voie consistant à ramener les conditions de salaire et de travail, de la Réunion par

exemple, à celle des Etats voisins de l'océan Indien pour assurer sa compétitivité, ou les conditions des Antilles à celles des autres îles des Caraïbes.

Nous ne voulons pas de ce développement économique-là, ni revenir dans ces régions et territoires de France sur les avancées sociales qu'a conquises notre pays. Nous voulons un modèle de développement compatible avec notre objectif social, qui recherche non pas une compétitivité de pays sous-développé, mais une compétitivité de région à part entière d'un pays développé appartenant à la Communauté économique européenne.

Comment assurer cette compétitivité de pays développé dans ces départements et territoires immergés dans des régions du tiers-monde qui développent une autre logique, fondée sur des coûts du travail inacceptables pour nous ?

Pour moi, la réponse est triple.

La première réponse, c'est l'appui de la métropole, le soutien sans faille que nous devons à nos compatriotes, et qui se traduit, les rapporteurs l'ont dit, par un effort budgétaire total de l'ensemble des ministères de près de 31 milliards de francs en 1992, soit 30 p. 100 de plus qu'en 1988, et quatorze fois plus que le seul budget du ministère des D.O.M.-T.O.M. Je vous présenterai dans un instant les moyens contenus dans le projet de budget de mon ministère, qui me donnent la possibilité de poursuivre l'intense effort d'investissement public que j'ai engagé depuis 1988.

Et que l'on ne m'oppose pas le coût de l'outre-mer pour la métropole ! Pourquoi calculerait-on le solde extérieur des régions ou départements d'outre-mer, alors qu'à ma connaissance le problème ne se pose pas - et on a raison - du coût pour la République de tel ou tel département ou région de métropole ? Pourquoi entrer dans ce débat du « juste retour », qui rappelle certaines discussions sur la construction européenne, et dont, à tout le moins, la solidarité nationale, puisqu'il s'agit de régions et territoires français, devrait nous préserver ?

La deuxième réponse pour la compétitivité des D.O.M. et des T.O.M., c'est l'Europe. L'énorme, l'immense avantage de l'outre-mer français par rapport à ses voisins et concurrents directs est d'être intégré ou associé à ce formidable champ d'expansion que constitue un marché unique de 340 millions d'Européens. L'accès privilégié à ce marché pour les productions des D.O.M. et des T.O.M., et pour les D.O.M. la mise en place de mesures spécifiques, comme le programme P.O.S.E.I.D.O.M., ou la consolidation du régime fiscal dérogatoire que constitue l'octroi de mer, tous ces dossiers que je fais progresser avec obstination à Bruxelles avec l'aide de mes collègues, des élus de l'outre-mer, ainsi que des socio-professionnels s'intègrent dans cette volonté stratégique d'obtenir pour l'outre-mer français toutes les retombées positives de la Communauté économique européenne.

Nous sommes en effet conscients de tous les risques pour l'outre-mer de l'appartenance à l'Europe qui, si elle représente un formidable espoir, comporte aussi des contraintes. Il est essentiel que la Communauté européenne ne porte pas atteinte aux possibilités de débouchés des grands produits tropicaux, et en particulier de la banane qui représente 15 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects pour les deux régions de Martinique et de Guadeloupe et 50 p. 100 de la valeur globale de leurs exportations. Je suis ce dossier avec une vigilance de tous les instants et le Président de la République lui-même est très attentif au règlement de ce point au mieux des intérêts de l'outre-mer français.

De même, les négociations en cours sur l'harmonisation fiscale, et en particulier sur l'harmonisation des droits d'accises pour le rhum, menacent directement les débouchés de la filière canne-sucre-rhum, vitale pour les deux Antilles et pour l'île de la Réunion. En effet, c'est bien par le rhum qu'est assurée la rentabilité de la filière tout entière.

Le Gouvernement attache un intérêt fondamental à ce débat compte tenu d'une conjoncture difficile pour l'industrie sucrière et pour les activités annexes. Je dois dire qu'un pas important a été franchi lors du conseil des ministres de l'économie et des finances du 24 juin dernier. Pour la première fois, en effet, dans le cadre d'un accord unanime du conseil sur la T.V.A. et sur les droits d'accise, le conseil et la commission ont été conduits à reconnaître que la « situation des départements français d'outre-mer pourrait justifier un traitement fiscal particulier en matière de T.V.A. et d'accises, notamment pour certains alcools de bouche produits dans les zones ultrapériphériques présentant des spécificités objec-

tives ». C'est également un dossier que je suis avec une attention particulière, et je fais là écho aux préoccupations de M. Virapoullé. Mais je ne doute pas que le débat que nous aurons ce soir nous donnera l'occasion de revenir sur cette question.

Un chiffre, cependant, pour terminer sur l'Europe et pour montrer toutes les potentialités qu'elle représente pour l'outre-mer français : au titre de l'objectif numéro un des fonds structurels européens, destinés à permettre le rattrapage des régions de la Communauté en retard de développement par rapport à la moyenne communautaire, les régions d'outre-mer devraient percevoir pour la période 1989-1993, tous programmes confondus, près de 900 millions d'écus, soit plus de 6,3 milliards de francs. Cela représente 2 p. 100 des concours communautaires quand les D.O.M. ne représentent que 0,5 p. 100 de la population européenne et 900 francs par habitant et par an quand les habitants des pays A.C.P. reçoivent en moyenne 54 francs.

La troisième réponse, enfin, concerne la compétitivité des D.O.M. et des T.O.M., c'est-à-dire une intégration réussie dans leur environnement régional. C'est un point qu'a notamment, et avec force, développé M. Drouin dans sa conclusion. Il faut sortir du corridor unique métropole - outre-mer, et même d'un corridor unique C.E.E. - outre-mer. Certes, les relations métropole - outre-mer et C.E.E. - outre-mer sont appelées à s'intensifier du fait de la commercialisation des produits de l'outre-mer sur le marché unique européen, mais du fait aussi de l'association progressive des D.O.M. et des T.O.M. au tissu économique métropolitain et européen.

Je suis toujours surpris, pour ma part, de voir aussi peu d'opérations de délocalisation d'activités de métropole vers l'outre-mer, alors que nos industriels réalisent avec succès des délocalisations d'activités plus difficiles en coopération avec des pays étrangers. Force est de constater que, sur ce plan du transfert des technologies et de l'association des D.O.M. à l'activité industrielle nationale, les réalisations sont encore bien timides.

Mais, à côté de cette participation croissante à l'économie européenne, l'insertion régionale doit devenir le second axe de développement des D.O.M. et des T.O.M. Cette insertion ne doit pas rechercher, comme je l'ai dit, un alignement sur les coûts de production des économies voisines, mais développer des activités complémentaires, sur des créneaux à forte valeur ajoutée, dans lesquels les départements et territoires seraient susceptibles d'atteindre une place dominante sur leur marché régional. Je pense en particulier à des D.O.M. et à des T.O.M. prestataires de services pour les économies voisines, générant ainsi des emplois à la hauteur du niveau de formation atteint dans l'outre-mer, ainsi qu'une contribution positive de l'outre-mer à la balance des paiements nationale.

L'égalité sociale par le développement économique, dans le respect des identités, appuyée sur la solidarité nationale, sur l'Europe et sur une bonne insertion régionale, tel est bien mon projet d'avenir pour l'outre-mer. A partir de là, bon nombre de configurations de répartition des compétences sont envisageables, avec, comme limite, le respect de notre Constitution. Pour les départements, le Gouvernement a clairement indiqué qu'il était disposé à étudier une évolution maîtrisée de la décentralisation et de la déconcentration outre-mer. Je suis donc ouvert à cette réflexion pour toujours mieux prendre en compte la spécificité de chaque département, sa culture, son histoire, bref son identité.

Ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises depuis un an, je suis prêt à examiner avec les élus leurs propositions. Je ne vais donc pas depuis Paris proposer un schéma figé, ni même un calendrier de discussions unique pour tous.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Les idées des uns et des autres sur ce sujet étant différentes d'un D.O.M. à l'autre, je suis prêt, je le répète, à en discuter dans le cadre très souple que j'ai proposé.

Voilà, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, le rappel des grandes lignes de la politique que je conduis depuis quatre ans maintenant pour l'outre-mer, et dans lesquelles s'inscrit ce projet de budget du ministère des D.O.M.-f.O.M. pour 1992. Ce budget, les rapporteurs l'ont dit, me donnera les moyens de poursuivre cette politique, et

montre aussi la cohérence et la constance des mesures engagées depuis 1988. Année après année, par un effort continu dans la même direction, animés d'une vision claire de l'outre-mer que tous ensemble nous voulons construire pour demain, les départements et territoires d'outre-mer investissent, se développent, et progressent chaque jour vers un niveau de développement économique et social meilleur.

Concernant maintenant de façon plus précise le projet de budget du ministère des D.O.M.-T.O.M. pour 1992, je serais tenté de le résumer d'une phrase : dans le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, le Gouvernement a tenu à montrer, au travers de ce projet de budget mais aussi des autres budgets intervenant dans les D.O.M.-T.O.M., que l'outre-mer reste prioritaire. Je ne dirai pas que la préparation de ce projet de budget a été facile, mais au total j'ai trouvé auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, Pierre Bérégovoy, et du ministre délégué au budget, Michel Charasse, des interlocuteurs attentifs aux besoins des populations d'outre-mer.

Je n'en prendrai que deux exemples. Le premier est le maintien au même niveau en 1992 - j'en donne acte à M. Virapoullé - des crédits du ministère des D.O.M.-T.O.M. par rapport à l'année précédente. Avec 2,2 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, et 1,3 milliard de francs en autorisations de programme, le projet de budget pour 1992 reconduit en effet le haut niveau de crédits atteint en 1991, alors même que l'achèvement de la loi de programme de 1986 intervenu, ainsi que cela était prévu, en 1991, aurait dû signifier une décroissance de ces crédits. Autrement dit, malgré l'achèvement de la loi de programme et l'effort budgétaire exceptionnel qui l'a accompagnée, le Gouvernement a eu pour souci de faire en sorte que les moyens de mon ministère ne faiblissent pas.

Au total sur quatre ans, entre 1988 et 1992, le budget des D.O.M.-T.O.M. aura augmenté de 23,2 p. 100, soit une progression moyenne annuelle supérieure à l'évolution des prix et à celle du budget général de l'Etat.

En réalité, si l'on compare - on me dit qu'ils ne sont pas nécessairement comparables - le projet de budget pour 1992 non plus avec la loi de finances initiale pour 1991, mais avec les crédits qui ont été effectivement disponibles pour l'année 1991 après la régulation intervenue en mars dernier, il apparaît que les moyens réels du ministère des D.O.M.-T.O.M. connaissent, pour 1992, une augmentation importante. Par rapport au budget de 1991 corrigé, le projet de budget que je vous présente pour 1992 marque, en effet, une augmentation de 8,5 p. 100 des autorisations de programme, et de 14 p. 100 pour l'ensemble des moyens de paiement.

Le second exemple que je prendrai pour attester la consolidation de l'effort budgétaire en faveur des D.O.M. et des T.O.M. est l'évolution de l'effort budgétaire total de l'Etat, tous ministères confondus. Les rapporteurs l'ont rappelé, ces concours seront passés en quatre ans de 24 milliards de francs en 1988 à 31 milliards environ en 1992, soit une progression de plus de 29 p. 100.

Mais un budget est le moyen d'une politique. Je voudrais maintenant montrer, en entrant plus avant dans le détail des mesures, en quoi ce projet de budget de 1992 me permettra effectivement de poursuivre une politique de développement économique, social et culturel fondée sur la recherche simultanée du développement économique et de la réduction des inégalités.

L'activité et le développement économique des D.O.M. et des T.O.M. reposent en grande partie sur le F.I.D.O.M. et sur le F.I.D.E.S.

On aurait pu craindre qu'après l'augmentation des années précédentes les crédits du F.I.D.O.M. ne soient réduits du fait de l'achèvement de la loi de programme. Il n'en est rien : les autorisations de programme sont reconduites au même niveau qu'en 1991 et les crédits de paiement augmentent, pour le F.I.D.O.M. général, de 11 p. 100.

Ces moyens du F.I.D.O.M. général consolidés en 1992 nous permettront de poursuivre dans les D.O.M. le déroulement des contrats de plan - nous disposons pour cela de 115 millions de francs en autorisations de programme - et de financer le lancement d'opérations nouvelles. Sans entrer dans le détail de ces opérations nouvelles, qui seront arrêtées par le comité directeur du F.I.D.O.M. en concertation avec les élus des D.O.M., je pense notamment aux exemples suivants.

Pour ce qui concerne la Réunion, aux 13 millions de francs prévus pour la construction et l'entretien des collèges, dans le cadre des soixante mesures arrêtées les 16 et 17 avril dernier, je citerai la participation de mon ministère au contrat de ville de Saint-Denis, la construction de la résidence universitaire internationale de la Réunion, et les 12 millions de francs prévus pour le plan de consolidation de l'industrie sucrière.

A la Guadeloupe, le F.I.D.O.M. financera la poursuite en 1992 de l'action de reconstruction de ce département entreprise après le cyclone Hugo. Une nouvelle enveloppe viendra abonder les crédits déjà consacrés en 1990 et 1991 au redémarrage économique de l'île.

En Martinique, j'ai pu constater à nouveau, lors des journées martiniquaises pour l'emploi des 4 et 5 novembre, la qualité, mais aussi la vigueur de la réflexion sur le développement économique, à l'instar de l'ensemble de l'outre-mer. Le F.I.D.O.M. financera en 1992 l'aide prévue dans le contrat de plan pour la filière canne-sucre, la poursuite des actions entreprises en matière d'alimentation en eau, d'assainissement, et de lutte contre les inondations, notamment sur les zones d'activité du Lamentin.

Quant à la Guyane, je citerai la poursuite du programme Phèdre, au titre duquel le F.I.D.O.M. apporte 33 millions de francs par an qui s'ajoutent aux importantes contributions du C.N.E.S. et des collectivités territoriales. L'année 1992 verra aussi en Guyane la poursuite du programme de développement de la riziculture et de mise en valeur des ressources forestières, ainsi que la mise en place des crédits prévus pour l'assainissement de Cayenne.

Pour Mayotte, les efforts porteront en 1992 sur la poursuite des travaux liés au prolongement de la piste de l'aéroport, sur le programme d'assainissement des villages, et sur les projets d'édition de manuels scolaires et de télévision scolaire.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, 19 millions de francs sont prévus pour des actions de désenclavement et la diversification des activités productives de Saint-Pierre-et-Miquelon. Mais je pense aussi aux deux millions de francs que je proposerai au comité directeur du F.I.D.O.M. pour assurer une protection durable de la route Miquelon-Langlade, ainsi qu'aux crédits nécessaires à la restructuration du port de Miquelon.

Pour l'ensemble des D.O.M. et des collectivités territoriales, je souligne que les actions prévues par la loi de programme qui s'achève en 1991 seront exceptionnellement poursuivies pour les constructions scolaires, afin de continuer les opérations d'entretien et de construction des bâtiments par abondement des dotations versées aux collectivités locales.

Enfin, le développement des activités productives et créatrices d'emplois sera privilégié grâce aux primes d'équipement et d'emploi, qui représenteraient au total 60 millions de francs en 1992. On sait l'impact positif qu'ont ces primes sur le niveau de l'emploi dans les D.O.M.

Pour ce qui concerne le développement des territoires d'outre-mer, le F.I.D.E.S. sera doté en 1992 de 184 millions de francs en autorisations de programme et de 154 millions de francs en crédits de paiement.

Ces crédits permettront :

En Polynésie, de financer le fonds d'aménagement et de développement des îles ainsi que l'équipement des communes, de maintenir l'effort financier en faveur du logement social à hauteur de 40 millions de francs, et d'engager le programme d'assainissement de Papeete ;

A Wallis-et-Futuna, de financer l'amélioration des liaisons routières, le développement des télécommunications, le renforcement du réseau électrique du territoire, la poursuite de la politique de contrats de village, et de financer le fonds de développement de l'économie rurale ;

En Nouvelle-Calédonie, le F.I.D.E.S. pourra abonder le financement d'achat de terres par l'A.D.R.A.F. à hauteur de 18 millions de francs. Mais surtout, les crédits spécifiques consacrés au développement de la Nouvelle-Calédonie, qui s'élèveront en 1992 à 330 millions de francs en autorisations de programme et à 246 millions de francs en crédits de paie-

ment, permettront de financer l'intégralité des engagements pris par le Gouvernement en faveur du territoire en application des accords de Matignon signés par M. Michel Rocard. Ces engagements portent notamment sur l'exécution des contrats de développement Etat-provinces et de la convention Etat-territoire. J'ai eu l'occasion, il y a peu de temps, de rappeler devant le comité de suivi des accords de Matignon que l'Etat ne relâcherait pas son effort pour un développement équilibré du territoire. Ce projet de budget pour 1992 en est la preuve, et Mme le Premier ministre l'a rappelé devant les membres du comité de suivi.

Enfin, pour le territoire des Terres australes et antarctiques françaises, le F.I.D.E.S. financera l'achèvement de la piste en Terre Adélie et poursuivra le programme d'équipement des T.A.A.F. pour un montant de 7 millions de francs.

Je voudrais souligner à cette occasion que mon ministère s'attache à mener une politique active en matière de recherche. Ainsi que l'ont noté M. Virapoullé et M. Pourchon dans leurs rapports, le territoire des Terres australes et antarctiques françaises est un lieu privilégié d'observation scientifique et un centre de recherche fondamentale.

Ce territoire bénéficiera en 1992 d'un accroissement important de l'enveloppe recherche, qui permettra de conduire les campagnes océanographiques du navire *Marion Dufresne*. Parallèlement, le personnel des T.A.A.F. sera intégré dans les effectifs du ministère des D.O.M.-T.O.M., mesure qui facilitera la restructuration en cours dans le cadre de la création de l'Institut de la recherche et de la technologie polaires - je pense aux expéditions de Paul-Emile Victor.

Tels sont les moyens dont disposera mon ministère pour appuyer le développement économique des D.O.M. et des T.O.M. Mais, au-delà de ces moyens budgétaires, je voudrais rappeler un certain nombre de mesures d'ordre fiscal qui pourraient constituer également un puissant moteur pour le développement de l'outre-mer.

Je pense tout d'abord à la pérennisation et à l'extension du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement, dite loi de défiscalisation. Vous savez qu'il s'agit là d'un moyen puissant, puisqu'en 1988, dernière année pour laquelle les résultats sont disponibles, le montant des investissements défiscalisés dans les D.O.M. s'est élevé à près de 5,4 milliards de francs, dont 2,7 milliards au titre de l'impôt sur le revenu et 2,6 milliards au titre de l'impôt sur les sociétés.

M. Pourchon a souhaité, dans son rapport, qu'une suite soit donnée aux propositions formulées par la mission d'information de la commission des finances sur la fiscalité dans les départements d'outre-mer, au cours de la discussion budgétaire. J'ai déjà indiqué en commission et à Alain Richard lui-même que je partageais tout à fait les conclusions de son rapport, y compris sur la nécessité de bien veiller à ce que ces avantages fiscaux bénéficient effectivement à l'outre-mer. Je sais qu'il a déposé et que la commission des finances de votre assemblée a adopté une série d'amendements qui tendent à mettre en œuvre ces propositions, et qui visent la prolongation du dispositif pour dix ans, l'abaissement du seuil, l'extension du dispositif aux investissements dans l'immobilier locatif intermédiaire et dans le secteur de la maintenance, l'obligation de maintenir les investissements défiscalisés dans les D.O.M. pendant au moins cinq ans, l'institution d'un agrément pour les sociétés intervenant en tant que locataires ou mandataires d'un investissement défiscalisé. Sur tous ces amendements, le ministre des D.O.M.-T.O.M. a déjà eu l'occasion d'exprimer au rapporteur général son entier soutien.

Monsieur le président, je suis homme de parole. Nous étions convenus que la réunion de la conférence des présidents devrait, comme un couperet, interrompre ce propos liminaire à dix-neuf heures. Mais chacun aura compris que je le poursuivrai ce soir.

M. le président. Merci, monsieur le ministre, de votre exactitude. Bien entendu, vous reprendrez la parole ce soir, dès l'ouverture de la séance.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Départements et territoires d'outre-mer :

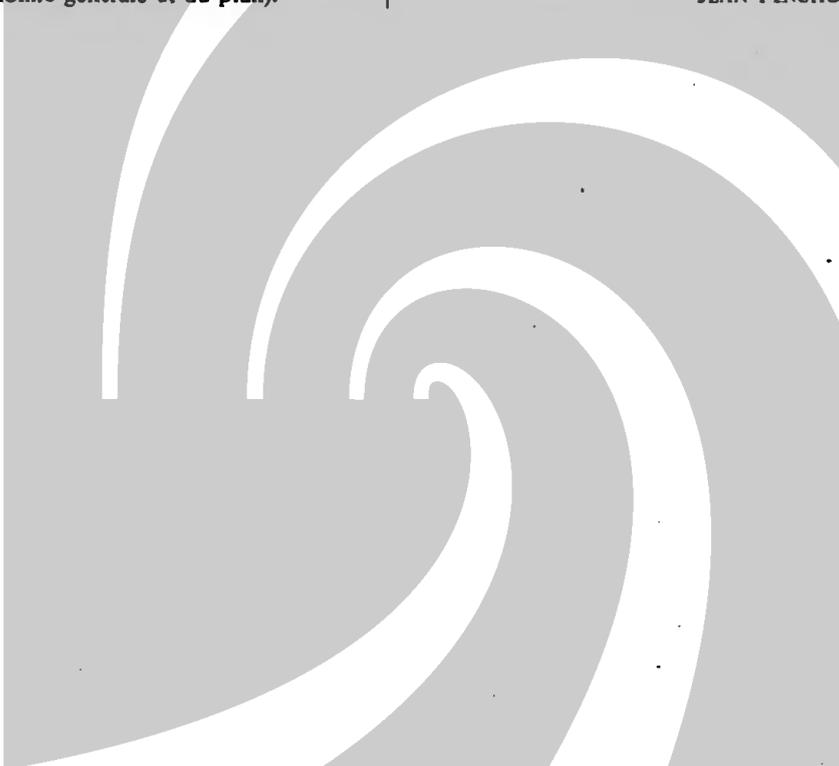
Annexe n° 11. - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2259, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, Tome I (Départements d'outre-mer) de M. Jérôme Lambert, Tome II Territoires d'outre-mer) de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 2260, tome II, de M. René Drouin, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

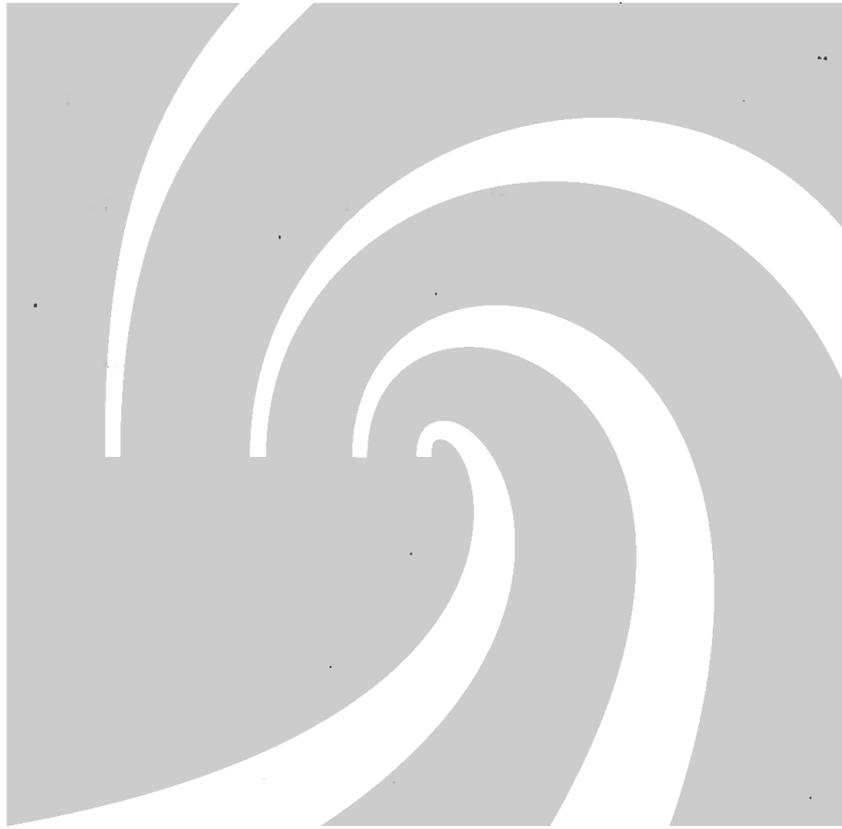
*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com